



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39 109 DOLE
CEDEX
Tel. 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr

Conseil Communautaire
09 février 2017
Damparis – 18 h 30

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 61
Nombre de procurations : 21
Nombre de votants : 82
Date de la convocation : 01 février 2017
Date de publication : 17 février 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Bernardin (jusqu'à notice n°10), J.-M. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini (jusqu'à notice n°09), R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey (jusqu'à notice n°10), P. Verne, O. Meugin, P. Blanchet, R. Foret suppléé par B. Perrinet, J.-C. Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crézet, F. Barthoulot (jusqu'à notice n°10), C. Bourgeois-République, P. Bouvret (jusqu'à notice n°10), S. Champanhet, JP. Cuinet (sauf notice n°08), C. Demortier, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux, A. Hamdaoui (jusqu'à notice n°10), S. Hédin (sauf notices n°01 et 02 et jusqu'à notice n°10), N. Jeannet, P. Jobez, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J.-M. Sermier, I. Voutquenne (sauf notices n°01 et 02), H. Prat (jusqu'à notice n°10), S. Calinon (sauf notices n°01 et 02), J.-L. Croiserat, F. Macard, L. Bernier (jusqu'à notice n°10), J. Lombard, G. Jeannerod (sauf notices n°06 et jusqu'à notice n°10), A. Diebolt (sauf notice n°1), J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet (jusqu'à notice n°05), D. Troncin (jusqu'à notice n°10), M. Jacquot suppléé par J.-S. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez (jusqu'à notice n°10), E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard suppléé par J. Dufresne, V. Chevriaud (jusqu'à notice n°09), M. Boué, J.-M. Daubigney (sauf notice n°1), C. Hanrard, P. Tournier (jusqu'à notice n°10), M. Hoffmann, R. Curly (jusqu'à notice n°10), J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : J.-L. Bouchard à J.-C. Lab, J.-C. Robert à M. Henry, M. Giniès à A. Albertini, M. Berthaud à S. Marchand, I. Delaine à C. Demortier, A. Douzenel à J. Lagnien, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à J.-P. Cuinet, I. Girod à C. Nonnotte-Bouton, J. Gruet à P. Jobez, P. Jaboviste à S. Kayi, J.-P. Lefèvre à C. Bourgeois-République, J. Péchinot à S. Champanhet, E. Schlegel à M. Hoffmann, I. Voutquenne à I. Mangin (notices n°01 et 02), J.-C. Wambst à F. Barthoulot, P. Jacquot à B. Guerrin, C. François à B. Chevaux, G. Coutrot à J.-L. Croiserat, J.-M. Daubigney à M. Boué (notice n°01), J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés : D. Bernardin (à partir notice n°11), G. Soldavini (à partir notice n°10), G. Fumey (à partir notice n°11), F. Barthoulot (à partir notice n°11), P. Bouvret (à partir notice n°11), A. Hamdaoui (à partir notice n°11), J.-C. Wambst (à partir notice n°11), H. Prat (à partir notice n°11), L. Bernier (à partir notice n°11), G. Jeannerod (notice n°06 et à partir notice n°11), D. Michaud, J. Dayet (à partir notice n°06), D. Troncin (à partir notice n°11), D. Chevalier, C. Mathez (à partir notice n°11), V. Chevriaud (à partir notice n°10), P. Tournier (à partir notice n°11), R. Curly (à partir notice n°11).

Secrétaire de séance : M. Maurice Boué.

M. le Président : Bonsoir à tous. La séance est ouverte. Pour toute la séance, Jean-Claude WAMBST donne pouvoir à Françoise BARTHOULOT, Patrick JACQUOT à Bernard GUERRIN, Gérard COUTROT à Jean-Luc CROISERAT, Frédérique DRAY à Nathalie JEANNET, Daniel GERMOND à Jean-Pierre CUINET, Isabelle GIROD à Catherine NONNOTTE-BOUTON, Justine GRUET à Pascal JOBEZ, Philippe JABOVISTE à Sévin KAYI, Jacques PÉCHINOT à Stéphane CHAMPANHET, Isabelle VOUTQUENNE à Isabelle MANGIN, Jean-Philippe LEFÈVRE à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Claude FRANÇOIS à Bruno CHEVAUX, Michel GINIÈS à André ALBERTINI, Joëlle DROUHAIN à Colette HANRARD, Jean-Louis BOUCHARD à Jean-Claude LAB, Jean-Claude ROBERT à Monique HENRY, Mathieu BERTHAUD à Sylvette MARCHAND, Isabelle DELAINE à Catherine DEMORTIER, et jusqu'à son arrivée, Jean-Michel DAUBIGNEY à Maurice BOUÉ.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Je dois désigner un secrétaire de séance. On m'avait proposé Gérard COUTROT, mais je vois qu'il est excusé aujourd'hui. Selon l'ordre alphabétique des communes, le suivant est Maurice BOUÉ de Tavaux. N'y a-t-il pas de problème ? Je vous remercie.

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016

M. le Président : La question suivante concerne l'approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 15 décembre. J'imagine que vous l'avez bien reçu. Avez-vous des observations ?

Phanie BOUVRET : J'ai une petite interrogation. Madame DELAINE a été élue à Grand Dole Habitat et j'ai appris qu'en sous-préfecture, elle était chargée des expulsions locatives. Je me demande donc comment on peut être juge et partie. Quelle objectivité aura-t-elle sur son travail ? Au vu de l'actualité et du piètre paysage que nous montrent avoir nos politiciens de haut rang qui désespèrent vraiment l'électorat français, il me semblait judicieux de mettre un peu d'éthique et de déontologie, en tout cas que nous soyons plus propres que ce que sont nos hauts responsables. De ce fait, je demande à ce que Madame DELAINE ne soit plus au Conseil d'Administration de Grand Dole Habitat. Je vous remercie.

M. le Président : Je reviens sur le compte-rendu du Conseil Communautaire. Y a-t-il des observations ? Je reviendrai ensuite à votre question, parce que cela ne vient pas du compte rendu.

Phanie BOUVRET : Cela vient de ce qui a été voté au dernier Conseil Communautaire.

M. le Président : Oui, mais le compte rendu rend compte, comme son nom l'indique. Y a-t-il d'autres questions ?

Philippe BLANCHET : C'est peut-être une coquille, mais lorsque j'ai présenté les notices n° 13 et 14 sur l'emploi, les heures normales indiquées sont « moins de 750 heures » et « plus de 750 heures ». C'est vrai que cela paraissait choquant et je l'avais expliqué. Sur le compte rendu, c'est marqué que pour moins de 750 heures, nous sommes à 19,93 euros, et pour plus de 750 heures, nous sommes à 18,72 euros. Or c'est l'inverse. Normalement, nous sommes à 16,93 euros pour moins de 750 heures et 18,72 euros pour plus de 750 heures pour Jura Service. Pour Tempo, nous serions respectivement à 18,50 euros et 22,89 euros. À mon avis, c'est juste une coquille ou une inversion.

M. le Président : Merci pour votre observation. Nous faisons corriger. Avez-vous d'autres observations sur la forme du compte-rendu lui-même ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver ce compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016, sous réserve de la correction à apporter.

M. le Président : Pour revenir sur votre question qui n'est pas à l'ordre du jour, nous y reviendrons peut-être en questions diverses à la fin. Toutefois, je vous rassure, la délibération est passée au contrôle de légalité sans observation. Ceci étant dit, je ne connais pas exactement la fonction d'Isabelle DELAINE, mais je ferai vérifier ce point par les services s'il y a un problème

d'incompatibilité, ce qui m'étonne. Sinon, je ne doute pas que le contrôle de légalité aurait suivi cela particulièrement.

Phanie BOUVRET : Je me pose la question de l'objectivité. À partir du moment où quelqu'un a été expulsé d'un logement, la personne instruisant les dossiers est au courant de cela et si quelqu'un vient demander à Grand Dole Habitat d'avoir un logement, quelle objectivité pourra-t-elle mettre en place ? À moins d'être un peu schizoïde, je pense que ce sera compliqué. Personnellement, j'aimerais qu'il y ait un petit peu de déontologie et d'éthique dans ce pourquoi nous votons, parce que je trouve que cela manque beaucoup. Nous sommes toujours à la marge et cela me gêne beaucoup de plus en plus. Vu ce qu'il se passe actuellement d'un point de vue national, cela me pose vraiment question et cela me pose vraiment souci de participer à ces délibérations. Je vous remercie.

M. le Président : Je prends bonne note de vos réflexions et nous aurons l'occasion d'y revenir le moment venu. Je passe aux décisions du Président.

Communication des décisions prises par le Président

M. le Président : Vous avez la liste sous les yeux. Je vous épargne une lecture exhaustive. Vous avez vu qu'il y avait notamment :

- les mises en place des tarifs pour Saint-Aubin ;
- les mises en place d'un emprunt de 2 millions d'euros pour le financement du complexe aquatique et sportif ;
- des commandes publiques ;
- la société ARTELIA ;
- SJE pour l'accessibilité ;
- la médiathèque ;
- les marchés relatifs à la gestion technique et centralisée ;
- la convention relative au dépôt d'un banc-coffre du XVI^e siècle ;
- le marché relatif au transport.

Avez-vous des questions sur cette liste que vous avez et que vous avez reçue dans vos dossiers ? Demande-t-elle des explications ? Est-ce que tout est clair ?

Gérard FUMEY : Bonsoir. Je n'ai pas de question sur ce qui nous a été transmis, mais j'ai simplement une interrogation. Au travers de la délibération prise le 19 mai, nous avons porté de 90 000 euros à un montant illimité les sommes que vous pouviez ne pas dépasser, ce qui me pose question. J'aurais préféré que certaines décisions émanent du Bureau. J'ai bien entendu que le 19 mai, vous nous aviez dit dans le compte rendu que vous en feriez part un maximum au Bureau, mais cela me pose tout de même question. Je préférerais que certaines délibérations concernant des sommes importantes soient faites à travers les membres du Bureau.

M. le Président : Je vous rassure là-dessus. Toutes ces questions passent de toute manière en Bureau. Le problème est que souvent, sur des problèmes de pratique, les services me les font signer au niveau opérationnel, mais aucune décision ici n'a pas été visée par le Bureau.

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire

M. le Président : Il y avait trois décisions du Bureau que vous avez aussi sous les yeux. Il s'agit de :

- l'appel à projets Natura 2000 ;
- la convention de financement de l'extension du réseau de fibre optique du Conseil Départemental pour Innovia ;
- l'adhésion au groupement de commandes pour la distribution et le contrôle de distribution des magazines « Dole Notre Ville » et « Grand Dole le Mag ».

Avez-vous des questions sur ces trois délibérations du Bureau ? Je n'en vois pas.

Je reviens à un niveau formel. Je dois vous faire prendre acte des décisions du Bureau et celles du Président. Il n'y a pas de vote. Vous êtes donc informés. Je passe à la première question de l'ordre du jour à proprement parler.

NOTICE N° 01 : SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES –ETAT D'AVANCEMENT 2016

Jean THUREL : Bonsoir à tous. Le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour la période 2016-2020, a été validé par le Conseil Communautaire du 4 février 2016. L'avancement de la mise en œuvre de ce schéma doit faire

l'objet d'une communication du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à son organe délibérant chaque année lors du Débat d'orientations budgétaires ou à défaut, lors du vote du budget. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de l'avancement du schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'année 2016. Vous avez reçu en annexe les tableaux d'avancement 2016 sur la mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Avez-vous des questions avant que le Président procède au vote ?

M. le Président : Merci, Jean, de cet exposé. C'est très succinct, mais je pense que l'épaisseur du rapport ne révèle pas tout le travail fait. Je tiens à remercier tous les services et Jean qui chapeaute tout cet engagement. Vous avez reçu le schéma, vous avez pu le regarder. Je pense que l'enjeu est important, nous en avons parlé à moult reprises. Cela va dans le bon sens et il faut poursuivre ces efforts. C'est vrai que c'est un peu lourd, un peu long, mais je pense que nous sommes en marche favorable et je pense qu'il faut poursuivre.
Y a-t-il des questions sur ce schéma de mutualisation ?

Gérard FUMEY : Globalement, je trouve que le petit livret qui nous a été donné est important, parce qu'il nous permet de voir à qui nous adresser lorsque nous avons besoin d'un élément pour nos communes. J'ai simplement une remarque. J'aurais aimé que dans ce livret apparaissent les entités dont les personnes dépendent, si elles dépendent de la Ville ou de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, parce que des personnes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole travaillent à l'Hôtel-de-Ville et des personnes de la Ville travaillent dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. J'aurais aimé que nous ayons ces données. Lorsqu'il y aura une mise à jour de ce livret, il serait bien que ces données apparaissent.

M. le Président : Je te réponds tout de suite. Cela a été fait dans l'esprit dans lequel je travaille : je ne suis pas très favorable à cela, parce que justement, l'origine juridique du collaborateur n'a pas d'intérêt pour ce qui est fait. Aujourd'hui, c'est souvent pour des raisons historiques que les gens sont attachés à la Ville de Dole ou à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, parce que lorsque nous vous parlons de mutualisation, nous vous parlons de la Ville de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est l'essentiel pour faire la mutualisation. Mes prédécesseurs et moi-même avons tout fait dans cet esprit et je pense que nous allons dans ce sens, premièrement pour qu'il y ait une homogénéisation des statuts, travail qui a été largement fait et que nous compléterons en 2017, et deuxièmement, parce que cela fait partie de la fluidité du système.

Je te rassure, sur le plan de la traduction comptable, les règles d'affectation sont claires et nettes. Il n'y a pas de problème et les services pourraient te donner tout le détail. Je ne voudrais justement pas que les gens réfèrent à l'origine. Quand tu as besoin d'un collaborateur, qu'il émarge en feuille de paie de la Ville de Dole ou de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, je ne vois pas bien la différence. L'important est qu'il soit à ton service en tant qu'élu quand tu as besoin de faire appel à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je n'irai donc pas dans ce sens.

Gérard FUMEY : Pour aller dans ton sens, je confirme que cette mutualisation, qui a démarré à la suite de la loi, à partir des années 2010 ou 2011, sur laquelle Mathieu CHARTRON avait travaillé, sur laquelle les personnels, voire les élus, avaient des réticences, puisque nous ne savions pas trop où nous allions, se passe globalement bien. Je pense que là-dessus, ce n'est qu'un plus. Par contre, sur un certain nombre d'éléments, nous ne le ferons pas là ce soir, mais je sais que des Commissions se mettent en place, qu'il y a des réflexions avec l'ensemble des secrétaires. Pour autant, je voudrais que nous puissions éclaircir un certain nombre de choses concernant des points qu'il me semble intéressant de formaliser, voire sur lesquels nous pourrions débattre concernant les orientations.

Si je prends l'exemple de l'informatique et des logiciels, nous allons être amenés plus ou moins à remplacer notre informatique à terme, dans les communes, parce qu'elle est obsolète. Néanmoins, il serait bien qu'à un moment donné, l'ensemble des logiciels soient identiques pour qu'en cas d'absence de secrétaires, lorsqu'elles sont remplacées, que les personnes travaillent sur les mêmes outils. Je pense que ce serait bien pour le confort de travail de ces personnes qui iront d'une commune à l'autre.

Concernant les formations, j'ai vu que nous allions le faire, mais il faudrait former les agents. Plutôt qu'ils aillent chacun leur tour à Besançon, au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) ou ailleurs, il serait bien qu'à un moment donné, nous fassions des appels à projets à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et que nous propositions les formations. Plutôt que de déplacer 20 personnes sur l'année à Besançon, ce serait mieux qu'un formateur vienne à Dole pour former les personnes de notre territoire. Voilà ce sur quoi je souhaitais que nous avancions concernant la mutualisation. Ceci dit, je sais que le personnel,

notamment dans nos communes, s'inquiète un peu. Je pense que nous ne lâcherons pas nos secrétaires de mairie ou nos employés, mais pour autant, la formation pourrait faciliter les échanges à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Je pense que tes observations sont très pertinentes et qu'elles sont largement écoutées, puisque c'est un peu l'axe sur lequel nous sommes. Je te rappelle que l'informatique est un enjeu fondamental. Idéalement, je souhaiterais une homogénéisation des systèmes informatiques pour aider le plus facilement possible les communes qui auraient besoin d'un remplacement ou autre, pour que les gens soient sur le même environnement. Ceci dit, nous n'avons pas vocation à être autoritaires ou dirigistes, ce n'est que la volonté des communes. Certaines souhaitent garder leur indépendance et d'autres sont prêtes à jouer le jeu.

Notre stratégie et les consignes données notamment à notre service informatique sont de faire une information la plus large possible et pour les communes qui veulent adhérer, nous le mettons en place et Jean THUREL travaille dans cet esprit-là. Concernant les formations, nous essayons aussi de faire en sorte que les informations circulent bien pour que nous puissions mutualiser le maximum d'actions.

Avez-vous d'autres interventions sur ce schéma de mutualisation ? Il n'y en a pas. Je vous propose de prendre acte de ce document. Il n'y a donc pas de vote.

NOTICE N° 02 : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT À LA MISSION LOCALE- ESPACES JEUNES (AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU NORD JURA)

M. le Président : Cette notice concerne le départ de Colette WOLF qui a laissé son mandat de Maire de Lavans-lès-Dole. Micheline HENRY ayant assuré sa succession, elle est désormais Maire de cette commune. Il est proposé de la désigner pour se substituer à Colette WOLF au sein de la Mission Locale.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions pour la nomination de Micheline HENRY à la Mission Locale ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 03 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

M. le Président : Je vous rappelle le contexte. Tout d'abord, cette obligation s'impose à toutes les communes de plus de 3 500 habitants, les communautés de communes *a fortiori*, depuis 1992. Depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), non seulement c'est un débat, mais un vote doit être pris. Je vous inviterai donc à délibérer sur les orientations que je vais vous présenter ce soir, et à prendre une position favorable ou non sur ces orientations.

Il se trouve que les textes prévoient que le DOB (Débat d'orientations budgétaires) se tienne dans les deux mois précédant le budget primitif. Ce délai ne représente pas grand-chose, parce que vous verrez que dans le DOB, je vais vous donner des chiffres assez précis et il est évident qu'aujourd'hui, les services ont déjà beaucoup travaillé sur le budget et deux mois avant, c'est un petit peu court pour une structure comme la nôtre pour préparer le budget. Néanmoins, la loi est faite ainsi et nous nous y plions.

Vous connaissez tous dans vos collectivités respectives la grande caractéristique dans laquelle nous œuvrons. Il s'agit du désengagement de l'État avec les baisses de dotations qui s'élèvent à 11,5 millions d'euros entre 2013 et 2017. Vous connaissez la problématique qui se traduit par ces chiffres sur le plan de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Au niveau national, je vous rappelle que c'était 41 milliards d'euros pour les communes et les collectivités et nous sommes retombés à 31 milliards d'euros, soit près de 11 milliards d'euros de baisse.

Nous concernant, nous voyons que nous sommes passés de 5,273 millions d'euros en 2013 à 3,270 millions d'euros, soit une perte de 2 millions d'euros qui certes s'est faite par petit bout, mais au budget 2013, ce sont 2 millions d'euros que nous devons absorber. L'enjeu est donc compliqué. Normalement, les dégâts devraient s'arrêter là, d'après ce qui avait été engagé, mais nous attendons le prochain gouvernement pour savoir à quelle sauce nous serons mangés.

Un point absolument essentiel du DOB concerne la fiscalité. J'ai fait quelques focus précis. Tout d'abord, il faut se rappeler que la fiscalité est avant tout des bases multipliées par des taux. Vous savez que les bases sont fixées par l'État par les règles fiscales et nous délibérons sur les taux. Pour les bases, un indice général est fixé par la loi de Finances. Il vise essentiellement les bases qui servent d'appui à la fiscalité (taxe foncière, taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti). Si je vous rappelle l'historique, les bases ont augmenté de la façon suivante :

- en 2013 : 0,6 % ;

- en 2014 : 0,9 % ;
- en 2015 : 0,9 % ;
- en 2016 : 1 % ;
- en 2017 : 0,4 %.

Vous voyez qu'en 2016, nous sommes encore légèrement au-dessus de l'inflation. Aujourd'hui, nous sommes en dessous, ce qui contribue à amplifier les difficultés. Nous multiplions donc des bases par des taux, les bases augmentant mécaniquement. À base constante, le taux est multiplié par 0,4 %. De plus, quand nous nous développons sur le territoire avec des constructions nouvelles, des extensions, l'enveloppe physique augmente. Concernant les chiffres, le 0,4 % génère pour nous une augmentation de l'ordre de 60 000 euros. L'augmentation physique des bases fait que nous avons un territoire plutôt en expansion et nous avons retenu une hypothèse de 1 % d'augmentation. Je pense que c'est prudent et j'espère que nous les atteindrons sans trop de problèmes, ce qui ferait une augmentation de 160 000 euros, soit un total de 220 000 euros.

Une autre intégration concerne le produit fiscal complémentaire destiné aux nouvelles communes, de l'ordre de 220 000 euros attendus sur les cinq communes que vous connaissez maintenant. Les autres fiscalités que sont la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), la TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales), l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) et la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sont estimées à 220 000 euros. Nous sommes ainsi sur un produit fiscal total d'augmentation de 823 000 euros, dont la CVAE qui est en nette hausse à 353 000 euros. Je n'ai pas tout l'historique, mais il se trouve qu'en 2015, curieusement, la CVAE a connu des variations surprenantes. En 2014, elle était à un certain niveau, elle a baissé en 2015 et elle a remonté fortement en 2016. Elle devrait se stabiliser maintenant.

Cet impôt est compliqué sur le plan national et il semblerait qu'il se stabilise, ce que j'espère. En tout cas, concrètement, par rapport à 2016, nous attendons une hausse de 353 000 euros. Je vous ai aussi parlé de l'augmentation de notre assiette de 220 000 euros.

Les fonds de péréquation sont une caractéristique très forte de nos intercommunalités et de la fiscalité maintenant. Vous savez que dorénavant, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est la seule structure qui récupère les impôts, notamment des entreprises, et nous reversons aux communes ce qu'elles percevaient historiquement en fiscalité des entreprises. En l'occurrence, en 2016, cela doit être figé à un reversement de 9,477 millions d'euros, sachant que pour les compensations, il y a la fiscalité que les communes percevaient autrefois et que nous reversons par ce biais, mais nous ne reversons pas tout, puisque nous retenons les compétences transférées par le biais de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Je rappelle pour les anciens que nous avons mis la mutualisation dans cette CLECT, et nous l'avons sortie. Maintenant, le chiffre ici, à voilure identique, n'a pas vocation à bouger. Il reste donc à 9,477 millions d'euros. Les simulations que nous avons aujourd'hui feraient que le reversement que nous ferions aux cinq communes serait de 154 000 euros. Nous verrons plus loin que nous avons des recettes supplémentaires de 220 000 euros et dans l'état actuel des choses, hors CLECT, nous recevons +220 000 euros, nous reversons 154 000 euros et le personnel transféré représente 112 000 euros. Pour l'instant, nous avons ainsi 208 000 euros de recettes et 266 000 euros de dépenses. Nous devons discuter ensemble pour voir si nous faisons quelque chose avec la CLECT, et combien nous faisons.

Pour les autres fonds, nous avons aussi un autre prélèvement qui n'est pas négligeable. Il est issu de la réforme de la taxe professionnelle (TP) et en l'occurrence, nous reversons 1,615 million d'euros (montant figé depuis la mise en place de la CVAE en remplacement de la taxe professionnelle). Vous voyez que dans tous nos beaux chiffres d'encaissement, nous avons des sorties non négligeables.

Il y a une petite note concernant les cinq communes qui seront entièrement compensées, puisqu'elles contribuaient aussi au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), sauf la commune de Pointre qui était positive, me semble-t-il, mais les textes prévoient la transparence totale là-dessus, même si les fonds transitent par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le dernier fonds de péréquation est le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). Ce fonds de péréquation horizontal a vocation à rééquilibrer les communes entre les intercommunalités riches et les intercommunalités pauvres. Nous payons aussi 160 000 euros, ce qui est une estimation, puisque nous ne connaissons pas le chiffre exact. Toutefois, nous sommes partis sur le même chiffre que l'an dernier (160 000 euros).

Concrètement, les recettes sont les suivantes : nous encaissons 26,509 millions d'euros, dont 16 millions d'euros de fiscalité entre la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), la TH (Taxe d'Habitation) et la taxe sur le non bâti, la CFE concernant la partie foncière de la taxe professionnelle d'autrefois. Pour la CVAE, nous recevons 3,6 millions d'euros. La TASCOM est évaluée à 1,1 million d'euros, l'IFER à 490 000 euros, la TEOM à 4,9 millions d'euros, et les attributions de compensations négatives à 40 000 euros.

En contrepartie, nous reversons le FNGIR, le FPIC et les ACTP (Attributions de Compensation de Taxe Professionnelle) pour 9,570 millions d'euros. Nous avons ainsi 11,447 millions d'euros. Nous avons 15,062 millions d'euros de recettes supplémentaires, 15 millions d'euros de recettes fiscales nettes, contre 14,332 millions d'euros, soit 667 000 euros d'augmentation pour faire notre budget 2017.

Il vous est proposé ce soir de construire le budget en maintenant les taux tels que fixés l'an dernier, soit :

- 22,58 % pour la CFE ;
- 12,40 % pour la taxe d'habitation ;
- 2,15 % pour la taxe sur le foncier bâti ;
- 4,12 % pour la taxe sur le foncier non bâti ;
- 10,41 % pour les OM (Ordures Ménagères).

Les hypothèses nous conduisent à ces chiffres. Il faut donc comparer aujourd'hui. Le compte administratif est un chiffre provisoire. Le budget de l'an dernier (fiscalité brute) était de 27,1 millions d'euros et nous passerions à 27,8 millions d'euros. Si nous nous occupons de la fiscalité nette, nous étions à 15,8 millions d'euros inscrits, et nous avons encaissé 15,7 millions d'euros. Nous avons donc reçu un peu moins que ce qui était budgété. Notre fiscalité nette prévisionnelle s'élève à 16,358 millions d'euros pour 2017.

Si nous incluons la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), nos recettes nettes s'élèveraient à 25,723 millions d'euros, contre 25,396 millions d'euros l'année précédente. Dans l'état actuel des choses, les dépenses sont prévisionnelles à 24,5 millions d'euros, contre 25 millions d'euros budgétés l'an dernier, ce qui nous permettrait de dégager un taux de financement brut de 1,216 million d'euros, soit un solde net de 931 000 euros. Voilà les hypothèses sur lesquelles nous travaillons et le cadrage budgétaire envoyé dans les services.

Les investissements représentent la partie importante. Nous sommes partis sur un projet de 12 millions d'euros d'investissement global, sachant que dans ces 12 millions d'euros, il y a des choses bien ciblées que vous connaissez, à savoir notamment le complexe aquatique et sportif pour 3,1 millions d'euros. J'ouvre une petite parenthèse tout de suite, ce qui anticipera quelques questions. Je vous rappelle le montage tel qu'il est prévu. Nous sommes sur une enveloppe globale de 25 millions d'euros hors taxe, sachant que cela couvre :

- un parking (5 millions d'euros) ;
- la piscine (10 millions d'euros) ;
- les salles de sport, dont la réfection de l'ancienne salle et les deux nouvelles salles (10 millions d'euros).

Le schéma est donc le suivant. Les aides attendues sont de l'ordre de 10 millions d'euros, dont :

- 5 millions d'euros de l'État comprenant :
 - la partie « fonds d'État d'aide aux collectivités » pour la 2,5 millions d'euros ;
 - le CNDS (Centre National de Développement du Sport) pour 2,5 millions d'euros ;
- 2,5 millions d'euros de la Région ;
- 2,5 millions d'euros du Département.

À ces 10 millions d'euros, s'ajoutent 6 millions d'euros pris en charge par la Ville de Dole selon des répartitions qu'il faudra affiner, puisque Dole aura en charge le parking et la moitié des salles de sport et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole paiera l'autre moitié des salles de sport et la piscine. Il resterait un autofinancement pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de l'ordre de 10 millions d'euros, sachant que nous aurons quatre exercices pour les financer, soit jusqu'en 2020, ce qui fait 2,5 millions d'euros par an. Voilà l'équilibre global de l'opération. Nous sommes en train de finaliser tout cela sur deux aspects, d'une part sur les dépenses.

Les appels d'offres ont été faits et sont travaillés en ce moment par nos AMO (Assistances à Maîtrise d'Ouvrage) pour valider et retenir le choix définitif entre les trois entreprises qui ont concouru. Le choix sera fait sur la procédure au mois de juin. Nous aurons ainsi affiné les chiffres et validé l'enveloppe que je viens de vous indiquer. D'autre part, nous sommes en contact avec les financeurs pour avoir des réponses de principe, pour qu'au mois de juin, lorsque nous aurons la décision à prendre, nous ayons l'ensemble des voilures définitives pour le faire en tout état de cause. Voilà pour ce qui concerne le centre aquatique et sportif.

Nous avons prévu une enveloppe de 330 000 euros pour les piscines, ce qui intègre quelques travaux pour Barberousse, mais c'est *a minima*, parce qu'il faut maintenir l'outil en état jusqu'à la fermeture pour travaux. Les travaux pour l'Aquaparc seront prévus, de même que les travaux sur Tavaux, puisque bon an mal an, il y en a toujours à faire, sachant que nous en avons déjà fait l'an dernier.

Concernant le Dolexpo, nous avons prévu une enveloppe supplémentaire de 900 000 euros par rapport au financement mis en place en 2016. L'objectif est d'arriver à pouvoir séparer nos volumes pour avoir un espace plus modulable qu'aujourd'hui, notamment avec une partie qui pourrait être chauffée. L'enjeu est celui-là. Il y a maintenant deux grands halls qui se séparent en deux. Nous avons ainsi quatre parties. Nous allons pouvoir faire une séparation mobile qui

permettra à la limite de louer la plus petite partie à 3 000 euros. En gros, nous avons quatre fois 3 000 euros, si nous faisons les équilibres très simplement. L'objectif est au moins de louer en toute saison les 3 000 mètres carrés et l'accueil, pour augmenter notre volume de fréquentation. C'est un financement propre. Nous avons sollicité du financement au fonds départemental auquel nous avons maintenant accès, mais nous n'avons pas encore les réponses.

Par contre, pour anticiper une question récurrente qu'Ako ne manquera pas de me poser, l'enveloppe totale du projet était de 8 millions d'euros hors taxe. Nous avons acheté le bâtiment 3,1 millions d'euros et nous avons fait des travaux pour 5 millions d'euros, soit un total de 8,1 millions d'euros. Le financement est couvert par :

- le fonds d'Etat FSIPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local), mais nous avons eu une mauvaise surprise, parce que dans les accords oraux que nous avons, un financement de 1 million d'euros avait été ciblé et nous n'avons eu finalement que 300 000 euros ;
- la Région, qui nous a donné les 500 000 euros prévus ;
- le Département, qui doit nous donner 500 000 euros, tout n'étant pas bouclé aujourd'hui, mais je sais qu'il y a une inscription budgétaire de 400 000 euros aujourd'hui et nous sommes en négociation pour les derniers 100 000 euros ;
- le FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional) pour 620 000 euros.

Dans la négociation que nous avons avec Idéal Standard, ils prennent en charge de la construction du mur de séparation pour 200 000 euros. Au total, il nous reste un autofinancement pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 3 millions d'euros, financements que nous avons mis en place en 2016.

Je reviens sur le projet 2017. Une enveloppe de 900 000 euros est prévue pour ce projet en particulier. Pour la montée en débit, nous mettrons 560 000 euros, sachant que nous avons reporté 500 000 euros de l'an dernier, ce qui fait une enveloppe de 1 million d'euros au total pour faire face aux besoins de cette année.

Nous avons passé une convention en décembre et nous allons en passer une prochainement avec le Département, selon laquelle le mode de financement n'est pas celui que nous avons souhaité, puisque nous avons souhaité étaler les 3 millions d'euros que nous devons en six fois 500 000 euros. Finalement, ils ont souhaité une règle différente qui se décomposera de la manière suivante : nous versons 40 % à la commande en fonction des avancements et le solde au fur et à mesure de l'avancement.

Nous avons déjà prévu les enveloppes, mais cela ne changera pas grand-chose pour nous, sauf que là, nous inscrivons 500 000 euros et nous risquons d'avoir un peu moins à dépenser cette année et cela fera probablement plus, mais nous gérerons le financement sur plusieurs années. Toutefois, cela ne change pas l'avancement du dossier qui est primordial à nos yeux, ce que tout le monde sait bien. Nous avons prévu 174 000 euros de développement informatique et 600 000 euros sur les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour Sampans qu'il faut finaliser, des travaux ayant été engagés pour son centre d'accueil de la petite enfance. Une enveloppe doit aussi être affinée sur le CE Solvay pour accueillir les enfants de ce territoire.

Voilà pour les grandes lignes du projet d'investissement. Le projet n'est pas bouclé, il va remonter dans les services et les élus regarderont cela, mais nous aurons l'occasion d'y revenir au niveau du budget.

Concernant l'endettement, en 2016, nous avons mis en place un certain nombre d'emprunts, notamment pour financer l'acquisition d'Idéal Standard pour 3,2 millions d'euros financés sur quinze ans, les travaux et notre développement courant. Nous avons mis en place des emprunts pour environ 5,5 millions d'euros pour financer nos besoins 2016. Aujourd'hui, nous avons des encours pour 17 millions d'euros.

Pour information, nous vous avons remontré la répartition. Aujourd'hui, nous avons majoritairement des emprunts à taux fixe. Toutefois, ces taux fixes étant très intéressants, nous nous orientons là-dessus. Nous avons un panel d'emprunts auprès principalement de la Banque Postale, la Caisse d'Épargne et la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations). Nous avons donc tous les partenaires habituels de nos banques.

La masse salariale est un enjeu fondamental. C'est pour cela que je reviens sur la mutualisation. Je me suis permis de la présenter, bien que nous n'en soyons pas au budget en séance de Dole, la mutualisation étant tellement importante et notre DGS (Directeur Général des Services) étant commun, il a pour vocation de gérer l'ensemble du personnel. Vous voyez que l'objectif est de maîtriser la masse salariale. Nous réussissons ainsi à garder une masse salariale sur les deux structures avec une augmentation de 140 000 euros d'augmentation sur 24 millions d'euros (15 millions d'euros pour la Ville de Dole et 9 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole), ce qui est négligeable. L'augmentation est un peu supérieure pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 1,25 %, sachant qu'à Dole, c'est stabilisé.

L'objectif est de gérer cette masse salariale au mieux. Vous connaissez les stratégies mises en œuvre : nous redéployons, nous essayons de rationaliser et nous évitons de remplacer les départs en retraite poste par poste.

Pour terminer, quelques règles ont été mises en place pour essayer d'améliorer la gestion. Tout d'abord, nous avons mis en place deux SPL :

- La SPL Hello Dole : elle regroupe les politiques touristiques et événementielles avec la gestion du parc d'exposition et la gestion de La Commanderie, ce qui permet d'avoir une unité de commandement et de stratégie commerciale pour faire venir les touristes et les séminaires, puisque nous développons le séminaire d'affaires.
- La SPL Grand Dole Développement : elle a vocation à porter les projets structurants. Pour l'instant, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a pas de projet à porter par cette structure à court terme.

Nous poursuivons les efforts à travers :

- la mutualisation ;
- le déploiement électronique de documents ;
- le renouvellement du système de messagerie ;
- le changement de système de gestion financière (point important qui nous a permis de repenser la gestion des données financières et d'optimiser pour avoir des outils de gestion les plus performants possible) ;
- le guichet unique personnalisé qui va faciliter la gestion des usagers de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par rapport à leur besoin (crèches, écoles, places de piscine...) et qui sera mis en place en 2017 ;
- une réflexion sur les cantines pour faire évoluer le compte Famille qui aujourd'hui nous pose problème en gestion. Nous allons donc essayer d'optimiser cela pour régler au mieux la fluidité et le paiement des familles.

Nous sommes rentrés dans un processus d'expérimentation pour que nos comptes soient certifiés par des commissaires aux comptes à l'avenir. Il faut savoir qu'en 2022, l'ensemble des collectivités d'une certaine taille devra faire appel à des certifications par des commissaires aux comptes. Nous avons choisi d'être collectivité expérimentale (25 en France sur 20 000). Nous sommes plutôt dans l'œil du cyclone pour cela, mais c'est volontaire. C'est une volonté que je porte aisément de par mes origines et parce que je voudrais que nous ayons une rigueur la plus parfaite possible dans la présentation et la gestion des comptes de notre collectivité.

L'avenir avance toujours « à vitesse grand V » avec la loi NOTRe. Vous la connaissez, mais depuis le 1^{er} janvier 2017, il y a la reprise des zones d'activités économiques. Nous avons une évolution en mouvance avec :

- la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) au 1^{er} janvier 2018 ;
- la gestion de l'assainissement en 2018 ;
- la gestion de l'eau en 2020.

Vous savez que des groupes de travail sont engagés, il y a des informations. C'est un gros travail, mais je pense que nous y arriverons. Nous devons y arriver et j'espère que cela se passera dans le meilleur esprit possible.

Je m'excuse, j'ai peut-être été un peu long, mais j'avais beaucoup d'informations à présenter. Je voulais vous présenter l'esprit dans lequel ce budget se prépare et je vous laisse la parole pour intervenir sur ce débat. Y a-t-il des interventions ?

Sévin KAYI : Merci, Monsieur le Président. Ma question ne concerne ni le financement ni l'investissement, mais j'ai quelques soucis pour le complexe aquatique et sportif. Le chantier peut durer deux ans, voire plus. Pendant ce temps, que pouvons-nous faire pour les utilisateurs ? Y a-t-il quelques possibilités ? Par exemple, investir pour organiser les déplacements pour les utilisateurs ou pour les enfants, les plus proches piscines couvertes étant à Champagnole, à Dijon ou à Besançon. J'ai un souci dans ce sens.

M. le Président : Puisque nous sommes sur le DOB 2017, nous n'aurons pas d'impact sur les finances 2017. Par contre, la question est évidemment pertinente, sauf que c'est un peu prématuré pour y répondre. De par ta fonction, tu as participé à l'audition des entreprises. Comme cela fait partie du cahier des charges, les entreprises doivent nous présenter la gestion du projet pour savoir quelles sont les périodes de fermeture. Nous avons vu qu'elles n'ont pas toute la même conception des choses. Cela va de la conception d'une fermeture totale pendant toute la durée des travaux à une organisation par tranche pour arriver à garder et favoriser la fermeture pendant la période estivale en grattant un peu avant et après les mois d'été. C'est donc un peu prématuré. Dès que le choix de l'entreprise sera fait, nous aurons les modalités d'intervention. Cela veut dire que cette question sera tout à fait d'actualité à partir du mois de juin 2017.

Sévin KAYI : Je ne suis pas très optimiste. Je suis membre du jury et dans de tels travaux, il y aura beaucoup d'interventions à l'intérieur de la piscine, dont des démolitions même des bassins. Il faut faire attention et y penser maintenant, parce que sinon, il y aura beaucoup de problèmes. Nous connaissons le cahier des charges. Croyez-moi, et j'ai beaucoup d'expériences en la matière. Une fois que l'on touche un tel bâtiment, on ne peut pas arrêter en cours de chantier. C'est pour cela qu'il faut réfléchir aujourd'hui.

M. le Président : Nous en sommes bien conscients, mais il y a beaucoup de choses. Vous parlez de la natation, c'est une chose, mais concernant les activités sportives, la Ville de Dole a déjà pris des mesures. Je vous rappelle à titre d'information qu'une partie d'Idéal Standard est louée à la Ville de Dole pour accueillir des activités sportives. Des dispositions sont prises, nous savons que la salle des fêtes de la Ville de Dole sera utilisée différemment pendant toute la durée des travaux. Certaines choses ne concernent que la Ville de Dole qui fera son affaire et aujourd'hui, concernant l'utilisation de la piscine, aucune disposition n'a été arrêtée aujourd'hui, mais nous réfléchissons. Avez-vous d'autres interventions concernant le DOB ?

Hervé PRAT : J'ai une question concernant le centre aquatique et sportif. J'ai voté le projet et j'assume les dépenses, mais vous avez cité 5 millions d'euros pour les parkings, ce qui me semble être une somme considérable par rapport au reste du projet. Je voudrais avoir une précision là-dessus.

En termes d'investissement, mes regrets concernent toujours Idéal Standard. Il me semble que c'est une somme énorme par rapport aux investissements globaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous aurions pu faire des économies, en particulier baisser la fiscalité des ménages, parce que vous l'avez augmentée fortement il y a deux ans. L'année dernière, vous avez à nouveau augmenté le foncier bâti pour équilibrer la baisse de la taxe sur les ordures ménagères, puisque l'écart était trop fort entre la somme perçue et la somme versée au SICTOM (Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères). À mon sens, l'écart est toujours assez important et avoisinerait les 300 000 euros.

J'attends aussi avec impatience l'audit de la Chambre régionale des Comptes concernant les 400 000 euros provisionnés pour l'enfouissement des bennes semi-enterrées. J'aimerais bien savoir où nous en sommes de ces dépenses. Je pense que par honnêteté, nous devrions baisser à nouveau cette taxe des ordures ménagères, puisque comme les délégués ont pu le constater au dernier Conseil Communautaire, le SICTOM nous a restitué 214 000 euros. Par honnêteté, il me semble que cette somme doit être restituée aux habitants à travers une baisse de la fiscalité sur les ordures ménagères, puisque c'est bien une somme perçue sur les ordures ménagères et non pour financer le budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Merci.

M. le Président : Vous connaissez les éléments de réponse. Concernant Idéal Standard, je ne sais pas quelles sont vos références. Nous sommes sur un bassin de 55 000 habitants concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nos investissements ne sont pas très lourds pour l'instant. Je crois qu'un équipement comme Dolexpo nous coûte *in fine*, si nous neutralisons la partie proprement de Dolexpo, que 5 millions d'euros. Nous venons d'ajouter 900 000 euros. Nous serons sur un bâtiment qui nous aura coûté 6 millions d'euros pour 18 000 mètres carrés. Même si nous le ramenons à 12 000 mètres carrés vendables ou commercialisables, nous sommes sur un prix de revient très faible. Nous pourrions d'ailleurs comparer avec Juraparc qui est en train de faire des travaux et vous verriez que nous arrivons sur des prix au mètre carré très concurrentiels. C'est une opportunité, nous en avons délibéré. Je pense que c'est un véritable atout que nous avons pour le rayonnement de notre territoire pour une ville comme Dole. Nous avons cette opportunité de la grande région qui est en train de se faire. Il ne vous a pas échappé que nous avons accueilli encore aujourd'hui des Assises sur le tourisme. Je pense que nous avons cette position et cette chance et notre devoir d'élus est justement de réagir vite pour optimiser cette opportunité.

Je pense que nous en avons débattu, mais nous pouvons toujours en parler. Il est vrai que nous avons emprunté pour cela. Notre endettement a démarré en 2014, parce que lorsque nous sommes arrivés, il n'y avait plus d'autofinancement et il a fallu financer. Je pense qu'il y a des réflexions stratégiques.

Dans le même esprit, je me doutais bien de votre question sur les ordures ménagères. Comme vous dites « par honnêteté », par honnêteté, je reçois un produit exceptionnel de 2016. Ce n'est pas moi qui gère le SICTOM et ils nous font une remise. Comme vous le savez, c'est une recette de 2016 et non de 2017. Pour 2017, je repars sur un compteur à zéro. Je n'ai donc pas de raison de faire cet effort. Je pense qu'une gestion collective doit se gérer stratégiquement et non en disant « cette année, nous allons faire un rabais. Comme ils nous donnent 200 000 euros, nous allons diminuer le tarif et l'an prochain, nous augmenterons à nouveau ». À quoi cela rime-t-il ?

Notre politique se met en place, notre stratégie se met en place. La stratégie financière et fiscale doit être aussi lisible par les citoyens pour qu'ils sachent combien ils vont payer. Je pense que baisser une année et augmenter la suivante n'est pas raisonnable. Je ne sais pas si vous faites cela dans votre commune, mais je ne comprendrais pas. Nous sommes initiés, mais je pense qu'un non-initié ne comprendrait pas tout cela. Sinon, je pense avoir répondu à vos questions.

Hervé PRAT : J'avais posé une question sur le coût du parking.

M. le Président : Premièrement, ce parking est financé par la Ville de Dole. C'est un peu comme le PEM (Pôle d'Échange Multimodal). La Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte l'ensemble du projet pour des raisons pratiques. Cela nous donne aussi plus de poids pour solliciter les subventions, mais le parking est dolois. Ceci dit, 5 millions d'euros, ce n'est pas très cher pour un parking de 400 places. Si vous faites le prix par place, nous arrivons à 15 000 euros la place, ce qui est un prix usuel et cela ne choque pas. Vous êtes peut-être un spécialiste du prix du parking, mais d'après notre AMO et nos techniciens, ce prix est tout à fait raisonnable. C'est un parking souterrain, des dalles sont à faire et il y a des contraintes fortes. Je ne suis pas un homme de l'art, mais nous avons été rassurés par nos techniciens qui nous conseillent. Y a-t-il d'autres interventions ?

Gérard FUMEY : Monsieur le Président, je commencerai par avoir une doléance. À la Commission des Affaires générales du 27 janvier, il était prévu la présentation du DOB, mais elle n'a pas été faite. Il est regrettable que lors de cette Commission, nous n'ayons pas pu échanger sur un certain nombre de questions. D'une manière générale, je vous réitère ma demande pour que concernant les Commissions, nous n'ayons pas la seule convocation, mais que nous ayons bien un peu de matière pour pouvoir creuser les dossiers. Les Commissions ne doivent pas être des chambres d'enregistrement, mais plutôt des lieux de débat.

Pour revenir sur le DOB, de manière générale, nous constatons la baisse de la DGF dans nos communes, puisque nous sommes aussi impactés. Je voudrais une explication. En page 9, vous nous dites que vous vouliez faire des économies de fonctionnement par « *des choix stratégiques d'organisation et des mises en œuvre de son programme* ». J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus. Toujours en page 9, concernant la pression fiscale, je reviens sur ce qu'a dit Hervé PRAT concernant la TEOM. J'ai constaté que dans le graphique proposé tout à l'heure, vous avez parlé des recettes de la TEOM, mais vous n'avez pas indiqué les dépenses. Connaissons-nous déjà le montant que nous demandera le SICTOM pour l'exercice 2017 ? Cela nous permettrait d'ajuster peut-être au plus près de ce qui est réclamé par le SICTOM.

Sur l'endettement, je ne reviendrai pas sur les augmentations d'impôt, puisque cela a déjà été mis en avant. Toutefois, vous nous avez parlé de l'endettement 2017. Nous ne l'avons pas vu forcément dans les documents en notre possession. Je vous demande de bien vouloir nous redonner l'ensemble des chiffres sur le compte rendu concernant le plan de financement de Dolexpo, ce que je vous avais demandé lors de la dernière réunion de décembre, de façon à ce que nous l'ayons officiellement.

Concernant la masse salariale, nous avons constaté la reprise de personnel avec l'arrivée de Nord Ouest Jura. J'ai retrouvé les mêmes recettes. Nous nous apercevons que globalement, sur la maîtrise salariale, nous allons nous retrouver avec les mêmes chiffres que sur 2016.

Concernant l'investissement, vous avez répondu à ma question, puisque je voulais savoir si nous remettons 500 000 euros en 2017, ce que nous avons déjà mis en 2016. Vous avez confirmé, c'est bien 1 million d'euros sur la fibre. Vous nous avez parlé de l'exercice sur l'ensemble du complexe aquatique et sportif. Pourrions-nous avoir un plan de financement dans le compte rendu ? Pour Dolexpo, c'est à nouveau 900 000 euros et nous le verrons sur le plan de financement. Pour les ALSH, il y a un certain nombre de travaux

Je voudrais aussi que nous parlions des SPL, puisqu'aujourd'hui, des travaux leur sont confiés, et ils n'auront pas d'impact sur le budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisque cela sortira des investissements faits par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la SPL investira. Comme vous, j'ai constaté l'incapacité d'épargne en disant qu'en 2016, nous avons fortement réduit notre épargne. Or vous prévoyez une capacité autour de 1 million d'euros sur 2017. Sur les modes de gestion, les SPL vont investir, s'endetter. Les collectivités que sont la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se porteront garantes, mais ces SPL n'apparaîtront pas dans nos investissements ni dans notre endettement. Pour autant, indirectement, nous garantissons l'ensemble des emprunts.

Sur les relations contractuelles entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes, un élément m'a interpellé concernant le compte Famille. J'ai vu que l'on remettait en question le fait qu'aujourd'hui, les usagers n'avaient plus qu'un seul intervenant. Que ce soit pour les cantines ou les centres de loisirs, tout est au même endroit, c'est-à-dire à la Communauté

d'Agglomération du Grand Dole. Or dans votre commentaire, vous dites que nous allons revenir là-dessus et que chaque collectivité reprendra ses prestations. C'est ce que j'ai cru comprendre dans ce que vous avez écrit dans le DOB. *Quid* de la compétence envisagée, sur le fait qu'il n'y ait plus qu'un seul interlocuteur, c'est-à-dire la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour tout ce qui concerne la petite enfance ?

Concernant ce qui relève de la loi NOTRe, parce que c'est important pour notre avenir, les communes de Champagny, Chevigny, Moisse, Peintre et Pointre nous rejoignent. Nous leur souhaitons la bienvenue ce soir, puisque c'est leur premier Conseil Communautaire. Il y a le transfert des zones d'activités qui est un gros morceau. Les 19 zones aujourd'hui communales passeront dans le giron de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et rejoindront les 9 zones déjà gérées par elle. De plus, il y a le transfert de deux compétences qui ne sont pas neutres : la GEMAPI demain, le transfert étant fait au 1^{er} janvier 2018, tout comme l'Assainissement et l'Eau un peu plus tard (1^{er} janvier 2020).

À mon avis, pour l'Eau, c'est moins problématique, parce que nous sommes sur les mêmes bases de tarif que d'autres syndicats, mais c'est beaucoup plus problématique pour l'Assainissement, les écarts étant très importants entre les communes concernant la taxe. À un moment donné, nous devons cibler et cela fait partie des orientations que nous avons, même si nous sommes déjà sur 2018.

M. le Président : Tu fais de nombreuses observations. Pour reprendre par la fin, concernant les compétences Eau, Assainissement et GEMAPI, vous savez que des groupes de travail ont été engagés et des cabinets d'études nous accompagnent. Nous savons que cela ne sera pas simple, mais j'ai confiance. Quand on commence à regarder le travail fait par les bureaux d'études, certains éléments sont de bon sens. Si je résume, ceux qui ont des tarifs très bas ont des retards d'investissement et ceux qui ont des tarifs élevés sont bien. Nous devons donc faire une convergence assez naturelle qui ne pénalisera personne, mais qui fera que ceux qui ont des tarifs bas récupéreront un peu leur retard, parce qu'ils en ont souvent besoin sur leur territoire.

Gérard FUMEY : Ce que tu dis n'est pas toujours évident.

M. le Président : Je ne dis pas que c'est évident, mais *grosso modo*, ce sont les orientations que nous avons pu relever. Ceci dit, cela ne fera pas que des satisfaits partout et j'en suis bien conscient, mais nous ne sommes pas là pour cela. Toutefois, c'est sûr que ce dossier est compliqué.

Concernant le compte Famille, aujourd'hui, il existe une espèce de système où les familles paient des forfaits, et des régularisations se font ou non. Il y a aujourd'hui beaucoup d'impayés et souvent la Communauté d'Agglomération du Grand Dole les supporte, alors que pour l'essentiel, ce sont des problèmes de communes. Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole paie. Si nous devons le répercuter, nous saurions le faire, mais l'enjeu fondamental est de moderniser notre système, d'avoir des systèmes de facturation, que chacun soit à sa place. Aujourd'hui, nous jouons le rôle de payeur, mais il vaudrait mieux que l'administration fasse son travail, envoie les factures, récupère les paiements.

L'objectif est de garder la simplicité pour les usagers pour qu'ils puissent regrouper leur paiement *via* Internet et c'est ce sur quoi nous nous engageons. En tout cas, nous gardons la philosophie de l'utilisateur. Par contre, nous essayons d'avoir une gestion plus pertinente, surtout pour avoir un meilleur encaissement des créances.

Pour les SPL d'aménagement, il ne faut pas non plus aboyer au loup. Pour l'instant, aucun projet n'est porté et aucun projet ne peut partir sans que nous décidions ici. Je te rassure, aujourd'hui, il n'y en a aucun confié à la SPL qui masque je ne sais quoi. Nous ne sommes pas du tout dans ces problèmes-là. Par la SPL d'aménagement, nous n'avons aucun projet pour l'instant à court terme, en tout cas pas pour 2017 et si nous devons en avoir, ils seraient discutés ici.

La SPL Hello Dole n'a pratiquement pas d'investissement, mais elle a du fonctionnement. Il y aura les rapports habituels pour vous présenter les choses, mais elle est aussi « opaque » que l'était l'Office de Tourisme par rapport à nous, c'est-à-dire que nous confions à un extérieur. Avant, c'était l'association de l'Office de Tourisme ; aujourd'hui, c'est la SPL. De plus, elle aura la gestion des salles, mais nous avons la même exigence de transparence.

Pour répondre à ta question sur la TEOM, nous n'avons pas encore les chiffres aujourd'hui. Je n'ai pas le montant qui nous sera appelé, mais nous ne sommes pas en train de faire le budget aujourd'hui.

Tu m'as parlé du financement de l'extension de Dolexpo. Selon notre philosophie des financements, nous n'avons pas de financement ciblé. Autant les gros projets sont bien ciblés, autant pour les autres, notamment pour la fibre, nous empilons nos dépenses et nous essayons de mettre des financements en regard. Nous n'avons pas un ciblage ou un fléchage rigoureux de chaque emprunt par rapport au besoin, sauf pour les gros projets comme Dolexpo lorsque nous avons acheté le

bâtiment pour lequel il y a eu un emprunt spécifique, ou comme il y en aura probablement pour la piscine, ce que nous avons d'ailleurs déjà commencé à faire.

Je crois que j'ai à peu près répondu à toutes les questions. Sur l'amélioration du système de fonctionnement des Commissions, je m'y suis engagé. Cela va s'arranger, j'y veillerai. Sur le débat de la Commission, j'ai dû partir de la Commission et je n'ai pas interdit que nous en discutions. Il y a eu une petite lacune, j'en suis désolé.

Avez-vous d'autres interventions ?

Laurence BERNIER : Puisque nous sommes là pour parler d'orientations budgétaires, je voulais souligner mon accord sur le fait que la réduction de la dotation globale de fonctionnement pose un problème pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, comme pour toutes les collectivités territoriales, et nos communes en particulier. J'aurais aimé que face à cette réduction, dans les orientations budgétaires, nous ayons une réflexion sur les conséquences que nous en tirons, en sachant que les communes de notre Agglomération que nous représentons et qui compte autour de 54 000 habitants ont également moins d'argent.

Comment faisons-nous pour que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole joue son rôle notamment en direction des plus fragiles et des plus défavorisés qui subissent déjà de plein fouet la crise ? Comment jouons-nous un rôle de protection, et peut-être d'apport de services ? La dernière phrase de la délibération qui nous est proposée est qu'il faut « *maintenir une offre de service décente aux citoyens malgré la diminution importante des concours financiers de l'État* ». Or je ne vois nulle part apparaître cette offre de service décente. Des investissements ont été cités, mais je ne vois pas apparaître d'éléments précis sur une offre de service décente.

Par contre, je vois que l'on parle de maîtrise de la masse salariale, ce qui veut dire que l'on ne se donne pas les moyens de permettre au personnel – nous y reviendrons lorsque nous regarderons le rapport sur l'égalité femmes-hommes – de se former pour accéder à des promotions internes. Sinon, nous ne pouvons pas maîtriser la masse salariale si nous sommes amenés à former et à accorder des salaires décents à tous les salariés, notamment à ceux qui ont de nouvelles compétences.

De la même façon, je parlais des besoins des habitants. Dans le domaine du logement, des transports, de la culture pour tous, de l'emploi, aucune orientation ne nous est proposée. Bien sûr, on nous parle de développer l'activité économique, ce qui est un terme fourretout, mais on ne prête pas déjà une attention, à mon avis suffisante, à nos propres salariés qui sont en majorité de catégorie C, donc avec de très bas salaires.

L'autre point que je voulais souligner, qui a été évoqué par mes collègues, mais j'y reviens également, concerne Dolexpo. Vous nous donnez les chiffres un peu « à la louche ». J'aimerais bien avoir un récapitulatif précis de ce que nous coûte réellement cette structure. En mai, vous nous annonciez le chiffre de 4 984 886 euros, en décembre, vous nous avez annoncé 325 000 euros de dépenses supplémentaires et aujourd'hui, vous nous proposez un avenant de 269 398 euros. Vous allez me dire que nous ne sommes pas à quelques centaines de milliers d'euros près, puisque lorsque l'on touche 200 000 euros du SICTOM, on n'estime pas nécessaire de les restituer à ceux qui ont financé le service des ordures ménagères.

Or sur Dolexpo, nous sommes dans l'autre sens. J'ai le sentiment que nous voyons les dépenses qui s'empilent les unes sur les autres et dans le même temps, on nous explique qu'il nous faut cloisonner cette structure pour faire des salles plus petites, ce grand complexe de 12 000 mètres carrés n'étant pas si facile que cela à utiliser. Ce sont les points essentiels que je voulais souligner.

Je voudrais aussi rappeler la proposition que j'avais faite. Puisque nous parlons de protéger la population et de lui offrir des services décents, il continue à y avoir des réclamations sur la question des transports et lors d'un précédent Conseil Communautaire, j'avais fait la proposition d'un service de transport gratuit pour nos populations, ce qui nous permettrait de développer l'attractivité du territoire et également – c'est une autre notice et nous y reviendrons – de favoriser un développement durable en développant les transports collectifs plutôt que des déplacements individuels. Vous m'avez aussi dit que vous étudieriez le sujet, mais je n'ai pas entendu de remarque ou de proposition.

Je n'ai pas entendu non plus de proposition pour développer de nos nouveaux projets dans le domaine de la culture. Je considère que nous n'avons pas de vraies nouvelles orientations qui nous sont proposées aujourd'hui.

M. le Président : Merci de ces remarques. Je les trouve très intéressantes, mais vous avez oublié de finir votre propos, ce qui est dommage, parce que c'était bien parti. J'ai bien retenu que vous prenez acte de la baisse de DGF. Vous trouvez que notre masse salariale n'est pas assez augmentée, parce que nous ne donnons pas assez de moyens, donc que nous sommes nuls de maîtriser la masse salariale et qu'il vaudrait mieux l'augmenter. Vous trouvez que nous n'avons pas encore augmenté assez de services, parce que nous ne faisons pas assez de social et nous n'avons

pas assez de déploiement de service. Vous dites également que pour le logement et la culture, nous ne faisons pas assez. Il manque le dernier volet que vous n'avez pas évoqué.

Laurence BERNIER : J'ai oublié l'enfance et la jeunesse.

M. le Président : J'ai oublié de dire qu'il fallait baisser la TEOM. Il ne reste donc plus qu'une marge de manœuvre : l'augmentation des impôts. Allez-y ! Dites que vous voulez augmenter les impôts de 20 % pour financer ce que vous voulez.

Je vous ai expliqué ce pour quoi nous nous battons aujourd'hui et ce pour quoi nous faisons ce DOB. Je n'ai pas répondu exactement à la question de Gérard, cela me donne donc l'occasion d'y revenir. Quelles sont les stratégies à mettre en place ? Nous mettons des stratégies en place pour optimiser les services. Il est vrai que nous avons gagné 700 ou 800 000 euros sur le transport et je n'ai pas honte de le dire. Aujourd'hui, nous avons un taux de fréquentation plus fort, ce qui prouve une meilleure efficacité. Nous devons aujourd'hui arriver à faire au moins autant, voire plus, avec moins de moyens, mais c'est une contrainte forcée. Tout le monde le fait, y compris dans son entreprise ou dans son ménage. Il y a donc vraiment une volonté de le faire.

Pourquoi essayons-nous d'optimiser notre informatique ? Pourquoi essayons-nous d'optimiser des choses ? Pour précisément arriver à contenir notre masse salariale pour ne pas être obligé de multiplier les moyens sans avoir de contrepartie. J'assume complètement ces problèmes, mais nous n'avons pas tellement le choix. Il faut digérer toutes ces baisses que l'on nous propose et que l'on nous inflige, et il faut donc faire face. Je fais une présentation d'un DOB cohérent. C'est vrai que nous maintenons de la fiscalité. Nous maintenons la masse salariale, parce que cela nous permet de réussir à équilibrer notre budget. Sinon, nous serions incapables de le faire.

Après, vous dites que nous ne mettons rien en place. Il ne faut pas oublier que justement, nous n'avons pas réduit ce qui concerne les offres et le soutien à l'insertion. Nous gardons les mêmes enveloppes que celles mises en place. Nous n'avons pas de baisse sur ces emplois stratégiques. Concernant la petite enfance, nous n'avons fait aucune restriction et je peux regarder l'évolution des budgets depuis une dizaine d'années. Je pense que c'est un besoin fondamental sur notre territoire et nous l'assumons.

Je veux bien que vous fassiez des procès d'intention. C'est facile de dire qu'il manque des moyens et qu'il n'y a qu'à mettre des moyens en plus. Nous pouvons embaucher 100 personnes de plus demain matin, ce n'est pas un problème, sauf que nous ne saurons pas les financer.

Avez-vous d'autres interventions ?

Jean-Marie SERMIER : Bonsoir à toutes et à tous. Je trouve que relancer un débat sur les ordures ménagères est un peu fort. Tout à l'heure, on nous parlait d'éthique, je vais vous parler de vérité. La vérité sur les ordures ménagères est que le débat s'est déjà fait l'an dernier. Les mêmes propos ont été tenus par les mêmes personnes l'an dernier.

S'adressant à Hervé PRAT. À l'issue de ce débat, Monsieur PRAT, vous avez choisi de porter plainte contre la collectivité en l'emmenant au tribunal administratif, parce que vous pensiez que nous n'avions pas respecté le droit. La vérité est de dire que vous avez perdu, que le juge vous a donné tort cet été, qu'en ne faisant pas appel, vous avez acquiescé du jugement. Vous ne pouvez pas, et personne ne peut dire que la collectivité avait une recette disproportionnée par rapport aux dépenses.

Lorsque la loi est votée sur la décision de ne pas faire du bénéfice sur ce service, chacun sait que l'esprit de la loi n'est pas de le vérifier à l'euro ou au centime d'euro près, mais que c'est d'être dans une logique sur un mandat, parce qu'il y a des investissements, comme cela a été rappelé. Notre collectivité a fait le choix politique d'assumer, par exemple, la mise en place de points d'apport volontaire (PAV) que l'on demande au SICTOM, et qui coûteront un certain montant.

La vérité, c'est dire qu'il n'y a pas eu 200 000 euros qui ont été redonnés aux habitants sur les ordures ménagères. C'est complètement faux. Il s'agit de dire que le SICTOM a réduit de 200 000 euros le coût aux collectivités, puisque vous savez bien que les collectivités payaient au SICTOM et non aux habitants, mais en même temps, le SICTOM a décidé de faire payer aux collectivités le coût du ramassage de ses propres bacs, c'est-à-dire les bacs dans les écoles, dans les salles des fêtes, et ce montant atteint 150 ou 160 000 euros, si ma mémoire est bonne.

Cela veut dire qu'aujourd'hui, il n'y a pas eu de restitution d'argent de la part du SICTOM, mais il y a simplement eu un équilibre entre une diminution sur un des comptes et une augmentation sur l'autre. Aujourd'hui, il n'y a pas de question d'une éventuelle baisse, parce que nous n'avons pas eu de la part du SICTOM une éventuelle baisse. Il me semble important de rappeler ce point.

Je voudrais revenir sur la SPL, parce qu'il ne faudrait pas imaginer que la SPL investisse lourdement pour le compte de la collectivité, avec le soutien de la collectivité. Non, la SPL est là pour faire des opérations. Pour le moment, elle n'en a pas en commande de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous pourrions donc dire tout simplement « Point.

Circulez, il n'y a rien à voir », mais elle a des commandes de la Ville et je me permets de le dire, parce que cela évitera que certains se posent des questions.

Par exemple, il y a une commande de la Ville sur l'immeuble qui sera mis en place cours Clémenceau. Cet immeuble contiendra des services publics et il aura des opérations privées. Que se passe-t-il s'il n'y a pas de SPL ? Sur les services publics, la collectivité paiera et financera peut-être avec quelques subventions, mais globalement, elle financera seule l'opération. Que se passera-t-il sur les services privés, si nous n'avons pas de SPL ? Un investisseur privé ou une entreprise qui veut investir viendra créer des mètres carrés, les vendra et fera du bénéfice, parce qu'aujourd'hui, sur le cours Clémenceau à Dole, pratiquement en centre-ville, à proximité d'un parking, en très grande proximité des services administratifs, je crois que c'est un bon lieu pour investir et pour faire de la marge.

Nous pouvons dire qu'aujourd'hui, la SPL, parce qu'elle investira sur l'ensemble, gagnera de l'argent sur une certaine partie et fera une opération commerciale bénéfique, ce qui permettra en partie d'équilibrer le coût de la collectivité quand elle doit investir dans les services publics. Je pense que c'est aussi à rappeler. La SPL n'est pas là pour investir pour la collectivité. Elle doit investir également pour son propre compte de manière à pouvoir faire des opérations qui lui permettent d'être moins chère quand elle investit pour la collectivité. Il n'y a pas de raison.

J'aime beaucoup nos amis investisseurs privés et je dis à tous les Dolois et les Grands Dolois que s'ils veulent investir à Dole, il y a de la place, des immeubles et on peut faire des opérations, mais pour le coup, je ne vois pas pourquoi on laisserait seulement le privé faire des opérations quand il y a de la marge à faire et laisser le public chaque fois qu'il y a des déficits à faire. La SPL est donc là pour à la fois faire de la marge et assurer les déficits du service public quand il se met en place. Je trouve que c'est justement une opération intéressante à une période où, comme le dit Madame BERNIER avec juste raison, nous avons une baisse drastique des dotations d'État de la part du gouvernement.

M. le Président : Avez-vous d'autres interventions sur le DOB ?

Hervé PRAT : Je voudrais répondre à Jean-Marie SERMIER. Il a bien noté que le tribunal avait donné raison à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais cela provient du fait que la somme entre ce qui est perçu des habitants et ce qui est versé au SICTOM, que j'avais jugé être à hauteur de 900 000 euros, n'était plus jugée disproportionnée. Pour quelle raison ? Parce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a choisi de retirer 400 000 euros d'investissement, comme vous les avez notés. Maintenant, j'attends ce que dira la Chambre régionale des Comptes. Ces 400 000 euros ont-ils bien été utilisés pour des investissements de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour des bennes à déchets verts, pour des bennes semi-enterrées ou cet argent n'a-t-il pas été utilisé ?

Concernant les 214 000 euros restitués par le SICTOM à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, c'est un autre débat et cela n'a rien à avoir avec nos salles communales. Ces sommes ont été payées par des habitants à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, elles ont été versées au SICTOM et il me semble normal qu'à partir du moment où ces sommes sont restituées, elles repartent aux habitants. D'ailleurs, il est bien écrit dans le compte rendu que le SICTOM restitue une certaine somme par habitant, et il la chiffre. Même si, sur le plan légal vous avez le droit avec vous, sur le plan de l'honnêteté, il me semblerait normal que ces 214 000 euros soient restitués aux habitants, puisque c'est une somme indue et que nous choisissons de baisser le taux pour qu'elle soit restituée cette année.

M. le Président : Il ne faut pas confondre un mode de calcul et un droit acquis. Je veux bien que vous vous substituiez au juge. Vous attendez des réponses de la Cour des comptes. Il faut savoir si nous sommes capables de décider ici de notre avenir, ou s'il faut que vous attendiez le juge pour avoir votre déposition. Vos histoires me fatiguent un peu. Vous attendez une réponse de la Cour des comptes, mais rassurez-vous, j'ai rendez-vous avec eux la semaine prochaine, ils sont en train de contrôler. Nous verrons si notre pratique est scandaleuse.

Pour répondre clairement à votre question, je vous rappelle que le juge a jugé par rapport aux comptes de l'année antérieure. Il n'a pas tenu compte de la baisse que nous avons proposée l'année suivante ou je ne sais quoi.

Hervé PRAT : Il a tenu compte des 400 000 euros que vous avez provisionnés. D'un seul coup, ce n'était plus 900 000 euros, mais plus que 500 000. Ce n'était donc pas jugé disproportionné.

M. le Président : OK, nous n'allons pas refaire le jugement.

Hervé PRAT : Un arrêt du Conseil d'État dit qu'une somme est jugée disproportionnée à partir du moment où l'écart est de 15 %. Vous passiez donc en dessous des 15 %.

M. le Président : Vous referez un procès l'an prochain.

Hervé PRAT : Je ne vais pas refaire un procès, Monsieur FICHÈRE.

M. le Président : Avez-vous d'autres interventions ?

Jean-Marie SERMIER : C'est ma dernière intervention. Je ne peux pas accepter qu'un des collègues parle d'honnêteté dans un débat extrêmement clair sur le coût d'une opération.

S'adressant à Hervé PRAT. Aujourd'hui, vous savez très bien, Monsieur PRAT, que lorsque nous évoquons le coût aux citoyens, il faudrait compter dans le coût aux citoyens, si les collectivités n'y prenaient pas attention, le coût du bac de l'école, et le répartir aux écoliers ou aux parents d'élève. Comment voulez-vous faire ? Il faudrait compter le bac utilisé à la salle des fêtes et le répartir je ne sais comment. Il faudrait compter le bac utilisé à la mairie. Il faudrait, pour un certain nombre d'actions sur la Ville de Dole, compter le bac, par exemple, au collège et peut-être demander le financement au Département, le bac au lycée et demander le financement à la Région. Vous voyez que c'est bien la somme de tout cela qui constitue la dépense des ordures ménagères.

Nous sommes donc très clairs là-dessus et vous ne pouvez pas nous emmener sur je ne sais quel thème. Aujourd'hui, très clairement, nous n'avons pas baissé le financement en direction du SICTOM, puisqu'il est fait par les collectivités et non pas par les habitants. Les habitants financent les collectivités et la collectivité finance le SICTOM. C'est pour cela qu'au SICTOM, nous avons besoin d'avoir une politique forte, avec des engagements forts et des orientations fortes.

Quant aux 400 000 euros, votre malhonnêteté est prise à défaut, parce que très clairement, nous avons toujours dit avant les élections, puisque c'était un thème de campagne, que nous mettrions en place les points d'apport volontaire. Vous ne le souhaitez pas de votre côté, c'est votre problème. Néanmoins, nous maintenons que sur un habitat vertical, c'est-à-dire là où il y a un certain nombre de logements un peu serrés, ce n'est pas une question d'être à la ville ou à la campagne. Il y a des endroits à Dole où nous pouvons avoir la collecte traditionnelle sur laquelle nous pouvons nous poser la question de savoir s'il faut passer toutes les semaines ou tous les quinze jours. Ce sont des sujets qui me semblent intéressants, mais sur l'habitat vertical, vous savez bien que ce sont des points d'apport volontaire.

Vous dites que les 400 000 euros ne seront peut-être pas utilisés à la fin de l'année. Évidemment, puisqu'il s'agit d'une opération de longue échéance sur laquelle il y aura du reste à réaliser en 2017. Très clairement, nous savons qu'un point d'apport volontaire coûte entre 20 000 et 30 000 euros, que la Ville de Dole a besoin d'au moins une quinzaine de points d'apport volontaire, que certaines communes se sont déjà engagées pour en avoir d'autres, que dans certains lotissements créés, on nous demande d'en avoir. Ce sont presque une trentaine de points d'apport volontaire qui seront nécessaires très rapidement sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Donc « 30 x 30 000 = 900 000 euros ».

La Cour des comptes pourrait simplement nous dire que si nous voulions développer la totalité de notre politique sur le mandat, ce ne sont pas 400 000 euros que nous aurions dû y mettre, mais 900 000. Il faudra que nous continuions à en mettre en 2017, Monsieur le Président, et j'attends le budget avec impatience sur ce sujet. Il faudra probablement en mettre en 2018 pour faire en sorte que la couverture soit complète.

M. le Président : Bien. Avez-vous d'autres interventions ?

Françoise BARTHOULOT : Merci. Je voulais répondre au Maire de Dole, parce que je l'ai entendu parler de la baisse drastique des dotations globales de fonctionnement.

S'adressant à Jean-Marie SERMIER. Je trouve que vous n'êtes pas très cohérent, Monsieur le Maire, parce que d'un côté, vous dénoncez cette baisse et d'un autre, vous soutenez Monsieur FILLON qui, dans son programme, veut économiser 100 milliards d'euros sur les dépenses publiques, dont 20 milliards d'euros pour les collectivités territoriales.

M. le Président : Les collègues dolois ont déjà entendu ce discours. Vous vous adressez à un élu de Dole pour le Conseil de Dole.

Françoise BARTHOULOT : Oui, mais quand je l'entends parler de malhonnêteté...

M. le Président : Je vous remercie de votre intervention. Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre sujet, je mets au vote.

M. le Président : Je vous réponds que c'est un sujet à caractère national ! Nous sommes aujourd'hui au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Françoise BARTHOULOT : Je parlais de la DGF.

M. le Président : Merci de la leçon ! J'en prends note. Avez-vous d'autres questions ? C'est catastrophique.

M. le Président : Avant de mettre au vote, on m'a ramené deux pouvoirs supplémentaires : Alexandre DOUZENEL a donné pouvoir à Jacques LAGNIEN et Esther SCHLEGEL à Maurice HOFFMANN. Je n'avais pas eu l'information en début de séance. Sur ce Rapport d'orientations budgétaires, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 7 oppositions et 3 abstentions. C'est adopté, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 7 oppositions et 3 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 04 : ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC LA COUR DES COMPTES DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION A LA CERTIFICATION DES COMPTES LOCAUX

M. le Président : Je vous en ai dit un mot dans la présentation du DOB. Je vous confirme que la loi prévoit que pour l'ensemble des collectivités d'une certaine taille –le décret n'est pas encore passé concernant le niveau obligatoire–, à partir de 2022, les comptes devront être certifiés par des commissaires aux comptes, donc des professionnels indépendants. Une expérimentation a été mise en place et nous sommes inscrits dans ce dispositif.

Il est proposé de mettre en place une convention que vous avez en annexe, entre la Cour des comptes et nous-mêmes. La phase d'expérimentation commence cette année, je crois que nous avons rendez-vous dans quinze jours. Des professionnels de la Cour des comptes viennent, ils sont accompagnés de la Trésorerie, tout cela devant être en lien avec la Trésorerie. Nous avons une convention qui indique simplement les modalités que nous devons mettre en œuvre, le calendrier. Des comptes rendus intermédiaires vous seront d'ailleurs présentés ici même. Vous aurez donc de quoi suivre cette opération.

Je n'en dis pas plus. Vous avez le détail de la convention de votre pochette. Si vous avez des questions, je suis bien sûr à votre disposition. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Pour cette convention avec la Cour des comptes, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 05 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES POUR 2017

Jean THUREL : Le Président a déjà évoqué le sujet. Néanmoins, selon la législation, le Conseil Communautaire doit communiquer avant le 15 février de chaque année le montant prévisionnel des Attributions de Compensation. Selon l'échéancier annexé, le montant total sera de 9 628 910 euros et il se décompose comme suit :

- ACTP positives versées aux communes : 9 670 741 euros ;
- ACTP négatives versées par les communes à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole : 41 831 euros.

Courant 2017, la CLECT devra se réunir dans le but de déterminer les sommes retenues aux communes au titre des transferts de charges, notamment les cinq communes entrantes, et d'arrêter les montants définitifs.

Dans cette optique, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le montant prévisionnel des attributions de compensations telles que présentées en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

M. le Président : Vous avez compris le mécanisme. Ce sont les mêmes montants que nous reportons de 2016 et à 2017, puisque les attributions de compensation sont maintenant figées à voilure constante, sachant que c'est le prévisionnel que nous faisons. Pour les cinq communes nouvelles, nous avons estimé le montant tel que cela a été fourni dans les notes. Nous aurons à retravailler ensemble sur les montants définitifs, mais en tout cas, nous sommes partis sur ces hypothèses. Nous aurons à travailler dessus en fin d'année pour adapter et voir s'il y a besoin de corriger ce montant.

Avez-vous des questions sur ces attributions de compensation prévisionnelles ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 06 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

Jean-Michel DAUBIGNEY : Bonsoir à tous. Vous savez que c'est un rapport obligatoire. C'est la deuxième année que nous le présentons. Il est de mieux en mieux. Il est très factuel et consensuel. Il faut reconnaître qu'il est assez quantitatif. Vous l'avez tous, vous avez eu le temps de le lire. Très honnêtement, les personnes sont là, à leur place. Vous le voyez, il y a des tableaux. Certains services sont plus féminisés que d'autres, d'autres un peu moins. Cela s'explique simplement par la nature des prestations et des services offerts par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Je ne sais pas si vous avez des questions et s'il est utile de rentrer dans le détail de ce tableau, puisque finalement, nous en avons la lecture en Commission des Affaires générales. Les chiffres sont ce qu'ils sont, je crois qu'il n'y a pas de valeur ajoutée à les relire, sauf à les interpréter, mais je ne vois pas trop l'intérêt à compter le nombre de femmes ou d'hommes, puisque c'est très lié à la nature des travaux. D'un point de vue qualitatif, aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut s'honorer :

- de conduire une politique d'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le strict respect des règles de rémunération des agents ;
- de veiller aussi à la mobilité des agents, démarche nouvelle que nous n'avions pas dans les précédentes années, mais dont nous avons senti une forte impulsion cette année ;
- de veiller à la promotion de nos agents quel que soit leur sexe.

Quand je parle de promotion, cela tombe bien cette année, puisque nous allons ouvrir un nouveau chantier. En 2016, nous avons eu les autorisations spéciales d'absence. Cette année, nous allons ouvrir le chantier du régime indemnitaire qui nous permettra de faire de la reconnaissance à la méritocratie, ce qu'il faut dire clairement, puisque nous avons le droit de nous donner un peu de souplesse et de récompenser les personnes à leur juste valeur. Nous avons donc un peu de souplesse, ce qui nous permettra de le faire au niveau du régime indemnitaire.

Une autre action, qui a été menée l'an dernier, concourt à cette égalité des chances entre les hommes et les femmes. Je veux parler du travail fait sur l'annualisation du temps de travail. Le fait de travailler 1 607 heures a été un vaste chantier. Cela fait l'objet de débats plus en Comité Technique et en CHSCT, avec des syndicats beaucoup plus féminisés. Nous avons beaucoup de femmes dans les représentations syndicales.

Cette annualisation du temps de travail a apporté une grande opportunité et surtout une grande flexibilité dans le temps de travail, ce qui est important. Je pense aux femmes qui ont des enfants, qui ont pu se mettre d'accord avec leur chef de service, avec les ressources humaines de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour avoir des conditions plus confortables, et surtout de veiller au respect de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, car nous savons très bien que lorsque l'on est bien à l'extérieur, on est bien au travail. Ce sont aussi des enjeux forts.

Autre point : le recrutement a lieu sans discrimination. Les intitulés de fiche de poste ne font pas référence non plus à un genre spécifique. Ces petites choses peuvent vous paraître banales, mais ce sont aussi des contributions très fortes à cette égalité.

Nous travaillons aussi beaucoup sur la prévention des agents sur des situations de risque. Nous pensons notamment aux risques techniques, au fait qu'une femme glisse, qu'un homme s'abîme les doigts avec une paire de tenailles ou autre chose dans les services techniques. Un gros travail est donc fait sur la prévention et nous n'excluons pas non plus d'intégrer les risques de discrimination, voire de harcèlement, ce qui fait partie aussi de nos préoccupations. Tout ce travail est réalisé en termes de prévention et les organisations syndicales peuvent en témoigner.

Autre aspect : la formation du management, des chefs de pôle, des chefs de service. Notre DGS m'entend régulièrement en parler. Je sais qu'une formation est programmée cette année pour justement aider ces managers de service plus ou moins important à avoir une dimension humaine, managériale, plus forte que la simple dimension technique, puisque c'est un rôle qu'on leur demande de jouer.

Dernier point : le service RH de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est complètement féminisé, mais personnellement, je pense que s'il y avait au moins un homme dans l'équipe, ce ne serait pas plus mal. C'est très agréable, surtout pour moi, mais peut-être moins pour les filles. Bref, plaisanteries mises à part, le service RH est très sensibilisé à cette démarche.

Pour mettre la cerise sur le gâteau, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est une grosse institution et autour de nous, il y a aussi le Département, autre institution avec des services sociaux compétents. Je voudrais dire par là que nous avons vraiment tous les leviers, tous les

moyens pour bien faire, pour faire en sorte que cette égalité des chances entre les hommes et les femmes se passe très bien.

Ceci dit, nous ne sommes pas à l'abri d'une difficulté quelque part sur un cas particulier, mais très honnêtement, nous avons tous les outils. Il y a une volonté politique, nous mettons en place les formations qu'il faut et une sensibilisation culturelle est en train de percoler à l'intérieur de l'entité Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je pense que ce n'est pas forcément traduit dans le document que vous avez, mais je tenais à vous le préciser, parce que ce sont des aspects qualitatifs qu'il est difficile de quantifier et de retrouver à l'intérieur des tableaux que vous avez dans le document.

Après, encore une fois, dans les documents que vous avez, dans les chiffres, vous aurez un service RH complètement féminisé, un service Actions Educatives beaucoup plus féminisé que les services techniques, mais nous pouvons le comprendre, les gens sont là, c'est l'histoire, etc. Néanmoins, rien ne nous empêche aujourd'hui, si une fille a des compétences, de rentrer au service technique et inversement, si un jeune est plus compétent et a des compétences pour entrer dans le service Jeunesse, de l'embaucher. Cela s'inscrit dans un plan de carrière. Je vous rassure tout de suite, il n'y a aucune difficulté à ce titre-là.

Voilà, ce sont les commentaires que je voulais faire d'ordre qualitatif, mais c'est important de le dire au moins une fois, de manière à ce que vous soyez rassurés sur la politique de gestion des Ressources Humaines au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Phanie BOUVRET : Je pense que le rapport est vraiment sur l'effectif permanent, le recrutement et la formation, et pas sur la manière de présenter les rapports et si possible pas avec quelques notes de sexisme vu ce que vous venez de dire Monsieur DAUBIGNEY, lorsque vous dites que vous êtes content d'avoir une équipe de femmes.

Jean-Michel DAUBIGNEY : Oui, j'en suis plutôt ravi.

Phanie BOUVRET : Oui, mais ce n'est pas une obligation. Je pense que Madame BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE en parlant des services techniques ne se permettrait pas de dire « *Il y a plein d'hommes, c'est super !* » Tous les hommes réagissent, mais vous ne le vivez pas au quotidien. Faites juste attention aux propos que l'on tient dans la présentation de certains rapports, quand on veut remettre un petit peu de titre de noblesse à certaines choses. Je vous remercie.

Jean-Michel DAUBIGNEY : Le fait d'être sérieux et de parler de choses sérieuses n'exclut pas le fait de savoir vivre ensemble.

Phanie BOUVRET : Je suis d'accord avec vous, mais le vivre ensemble n'est pas facile.

Jean-Michel DAUBIGNEY : La connotation personnelle et la dimension humaine sont très fortes. Il faut prendre les gens dans leur globalité, y compris ceux qui sont tristes, ceux qui sont optimistes, ceux qui ont un peu d'humour, ce qui n'a pas l'air d'être votre cas, manifestement. Cela fait partie des clés, des huiles de rouage nécessaires pour le bien vivre ensemble et le travail en communauté. Venez faire un tour au service RH, vous verrez comment cela se passe et vous mettrez une note la prochaine fois.

Phanie BOUVRET : Je pense que j'ai suffisamment d'humour. Par contre, je pense que quelquefois, il faut être vigilant dans certaines instances à la manière dont on parle. C'est tout. Je vous remercie.

M. le Président : Merci de ces mises au point. Avez-vous d'autres interventions ?

Sylvie HÉDIN : Comme vous l'avez dit, c'est la deuxième année que ce rapport est obligatoire. C'est bien, parce que nous avons pu avoir des chiffres de l'année dernière, donc faire des comparaisons. Vous avez répondu à un certain nombre d'interrogations que j'avais. Cependant, j'ai pu remarquer par rapport aux journées d'absence pour arrêt maladie qu'il y avait 3 500 jours de plus en 2016 par rapport à 2015, dont 1 300 jours pour les accidents de travail spécifiquement chez les femmes. Avez-vous des explications ? Dans le rapport, il n'y a que des tableaux et il n'y a pas du tout ou très peu de commentaires ou d'explications. J'ai donc ce point par rapport aux journées d'absence, aux arrêts maladie et surtout aux accidents de travail chez les femmes.

Concernant la répartition par catégorie hiérarchique, en 2015, les catégories A et B étaient plutôt équilibrées à quelques postes près. Nous nous rendons compte qu'en 2016, les écarts se sont accentués. J'aimerais savoir comment nous pourrions réduire les écarts. Qu'est-il proposé ? Qu'est-

ce qui sera mis en place ? En termes de formation et de prévention des accidents de travail, qu'est-il fait suite à l'augmentation cette année ?

Jean-Michel DAUBIGNEY : Concernant le nombre de jours d'absence, je n'ai pas le détail spécifique des agents. Globalement, je peux vous dire que nous devons encore affiner notre présentation, parce que les chiffres peuvent être trompeurs. Il suffit d'une ou deux personnes arrêtées sur une longue période et cela se cumule en nombre de jours, ce qui peut être énorme. Nous nous le sommes d'ailleurs dit en Commission. Pour avoir plus de pertinence dans les chiffres, il faut éviter de faire des cumuls de jours, mais il faudrait faire des ratios, parce que bien souvent, il suffit qu'un, deux ou trois agents soient arrêtés sur une longue durée pour avoir un grand nombre de jours. Finalement, cela ne traite qu'un seul problème.

Sylvie HÉDIN : Ce sont 3 500 jours, soit 10 personnes sur une année complète.

M. le Président : Il y a une autre explication à cela. Pour le coup, c'est l'efficacité de notre CHSCT. Il y a de plus en plus d'informations sur les arrêts maladie et les déclarations sont beaucoup plus faites qu'avant. Je pense que les chiffres sont intéressants, mais il faut avoir une perspective sur le long terme, parce que là, les pratiques sont en train de se stabiliser.

Sylvie HÉDIN : Ceci dit, nous n'avons aucun commentaire.

M. le Président : Nous nous améliorerons, vous avez raison.

Jean-Michel DAUBIGNEY : Je peux comprendre, mais pour répondre à votre troisième question, la deuxième concernant les écarts, très honnêtement, c'est très factuel. Quand un poste s'ouvre, à égalité de chance, une femme ou un homme peut rentrer. Il n'y a vraiment pas de souci là-dessus. C'est un résultat et à la fin de l'année, on compte combien on en a. Néanmoins, il n'y a pas de préoccupation de départ, ni objectif. Après, nous sommes sensibles à cela.

Je n'ose plus le dire, parce que Madame BOUVRET va me tomber dessus, mais à poste égal, à équivalence égale de diplôme, entre un homme et une femme, il y a un jury de trois ou quatre personnes et cela ne se joue à pas grand-chose, mais nous ne ferons pas de distinction sur le genre. Je vous rassure tout de suite. Pour une fois, le tableau indique une situation factuelle. Pour moi, il n'y a pas de polémique, c'est le résultat et cela va évoluer dans le temps.

Pour l'aspect prévention, cela ne se sait pas, parce que c'est un travail de fond plutôt discret et fait en interne avec les organisations syndicales à travers le CHSCT notamment, et toute l'équipe de prévention autour d'Alain HAMIDA. Un gros travail est fait. Nous nous voyons régulièrement et les services travaillent entre eux pour faire un gros travail sur la prévention. Je peux vous dire que des outils sont mis en place pour veiller et derrière, cela se traduit éventuellement sur des budgets supplémentaires. Il n'y a pas de restriction budgétaire sur les outils, les équipements de sécurité, tout ce qui contribue à la protection des agents.

Sur les améliorations des conditions de travail, cela dépend de quoi nous parlons, mais en général, il y a vraiment une volonté de faire en sorte que les gens puissent venir heureux le matin et repartir tranquillement le soir, et que cela soit le cas sur toute la durée. L'autre difficulté sur la prévention est de faire en sorte de motiver, c'est un vrai challenge que nous avons et tout le monde doit le ressentir dans sa vie professionnelle par ailleurs.

La vraie préoccupation qui m'intéresse est de faire en sorte que quelqu'un que l'on embauche à 20 ans soit encore motivé à 55 ou 60 ans, parce que les perspectives de carrière, dans certains cadres d'emploi, ne sont pas très attractives sur 40 ans. C'est un vrai challenge et une préoccupation en termes de motivation du personnel. Cela n'exclut pas les autres, mais je suis déjà un peu plus loin dans la réflexion pour essayer de motiver les gens, de faire entrer des gens qui aient du bonheur, et ce pas uniquement les quinze premiers jours parce qu'ils sont contents, qu'ils sont rentrés et qu'ils sont fonctionnaires. Il y a là un vrai travail de management et il faut l'accompagner.

M. le Président : Avez-vous d'autres questions ?

Sylvie HÉDIN : J'ai une dernière question. Qu'en est-il des agents territoriaux qui ont été transférés pour les deux SPL ? Apparaissent-ils dans les tableaux ?

M. le Président : Certains disparaissent complètement.

Sylvie HÉDIN : Donc, ils ne sont plus du tout dans les tableaux.

M. le Président : Non, sauf s'ils sont détachés, parce que les gens ont le choix. Ils choisissent, mais certains sont détachés. Cela dépend un peu de leur carrière, de leur avancement de carrière.

Sylvie HÉDIN : Pour conclure avec cette question, tous ces éléments d'explication, d'analyse pourraient figurer directement avec les tableaux.

M. le Président : C'est très marginal. Ceci dit, je vous rejoins sur les arrêts maladies, les accidents du travail, les journées d'arrêt. Il est vrai qu'il manque le nombre de personnes concernées, parce que les quelques personnes en arrêt de longue maladie perturbent beaucoup les statistiques.

Sylvie HÉDIN : Voilà, cela pourrait être un indicateur intéressant.

M. le Président : Vous avez raison. Nous allons essayer d'améliorer les choses. Y a-t-il d'autres interventions ?

Laurence BERNIER : Premièrement, les collectivités publiques peuvent réduire ou accentuer les inégalités. Je pense qu'il n'y a pas de volonté de les accentuer, je n'ai aucun doute là-dessus, mais par contre, j'ai le sentiment que l'on ne se dote pas forcément de tous les outils existant aujourd'hui pour les réduire. Je donne quelques exemples. Aujourd'hui, les centres de gestion publient des exemples d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le CNFPT publie et fait des formations pour réduire les inégalités. Dans quel domaine ? On peut toujours dire évidemment que les annonces ne sont pas différenciées en genre, ce qui est tout à fait normal, vu que la loi l'interdit. Cela veut dire que si nous voulons réduire les inégalités, il y a des démarches spécifiques à faire. Je vais vous donner des exemples proposés par les centres de gestion :

- désigner un(e) élu(e) en charge de l'égalité femmes-hommes, c'est-à-dire qu'il y aurait un travail spécifique sur ces questions ;
- mettre en place une clause de mixité/parité dans toutes les instances consultatives ;
- mettre en place une clause de mixité/parité dans les comités de pilotage, dans les délégations ;
- mettre en place des agents référents sur l'égalité femmes-hommes ;
- mettre en place des formations pour les agents sur l'égalité femmes-hommes et les stéréotypes.

Ces choses existent à la Mairie de Damparis où une personne travaille spécifiquement sur ces questions. Cela vous paraît drôle, mais quel est l'intérêt de mettre en place ces personnels qui travaillent sur ces questions ? Cela permet de voir au-delà des apparences, où se trouvent les inégalités qui existent toujours dans la fonction publique, y compris sur le plan salarial. Des études sont faites et il existe des différences de salaires, et ce pas uniquement dans le privé, mais également dans la fonction publique. Les études ont estimé à 10 % l'écart de salaire. C'est sur les typologies des emplois qui font que telle ou telle personne sera employée.

Je voulais souligner par exemple que sur notre collectivité, le pourcentage de femmes en catégories A et B est inférieur à ce qu'il est au niveau national. Par contre, le pourcentage de femmes en catégorie C est bien supérieur à ce qui existe au niveau national, y compris dans d'autres collectivités. La question n'est pas de dire que c'est de votre faute. Ce n'est pas ce que je suis en train de dire.

Pour les personnes en catégorie C, dont certaines sont à temps partiel –je pense notamment aux filières d'animation ou d'autres pour lesquelles je n'ai pas forcément tous les éléments–, aujourd'hui, si nous voulons réduire les inégalités qui touchent essentiellement les femmes, donc leur pouvoir d'achat et leur insertion dans la société, il faut mettre en place des plans de formation spécifique. Cela vient d'être voté par l'Assemblée nationale dans le cadre d'une loi sur l'égalité professionnelle en première lecture (plus de temps partiel inférieur à 24 heures). Il faut donc compléter les heures des agents qui travaillent dans certains domaines.

On a des chiffres moyens donnés sur les rémunérations des hommes et des femmes, mais c'est comme pour les nombres de journées d'absence, on ne peut pas avoir une véritable analyse de ce que sont les salaires des femmes salariées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, parce que nous avons des chiffres moyens. Nous voyons déjà des différences salariales apparaître, mais si nous voulons pouvoir peser, il faut que des gens travaillent spécifiquement dans ce domaine.

Vous avez annoncé qu'il y avait une réflexion pour faciliter le lien entre la vie professionnelle et la vie personnelle, avec un travail sur les horaires proposés. Je pense que cela pourrait permettre de réduire les inégalités. Il y a d'autres mesures, j'ai cité un certain nombre d'organismes qui permettent de faire un travail beaucoup plus spécifique. Cela permettrait non pas que l'on dise « *On ne fait rien de mal, on essaie de faire en sorte que tout roule* », mais d'avoir vraiment des outils performants pour avoir une véritable politique d'égalité.

M. le Président : Merci de cette intervention. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Pour ce rapport, il s'agit d'une prise de connaissance, ce que vous avez tous fait. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 07 : TRANSFERT DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NORD OUEST JURA A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Jean-Michel DAUBIGNEY : C'est la conséquence de l'arrivée des cinq communes de Nord Ouest Jura (Champagny, Chevigny, Moisse, Peintre et Pointre) à qui je souhaite la bienvenue. Je ne vais pas revenir sur les modalités réglementaires, je vous passe le détail, puisqu'en cas de dissolution d'un établissement public, les agents de cet établissement sont répartis entre les communes et les établissements publics reprenant les compétences exercées par l'établissement public de coopération dissout. Il en résulte ici cinq agents, dont un qui bénéficie d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à raison de 35 heures hebdomadaires jusqu'au 30 septembre 2017. Ce sont donc cinq agents, dont ce CAE, transférés à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 1^{er} janvier 2017.

Il vous est proposé ce soir :

- d'approuver le transfert du personnel de la Communauté de Communes Nord Ouest Jura au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- de prendre note qu'à compter de cette date, les agents conserveront le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable dans leur service d'origine et des avantages acquis en application du troisième alinéa de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à signer tous les actes et documents afférents à ce transfert ;
- de modifier le tableau des effectifs par la création des postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2017.

Comme vous le voyez, nous créons budgétairement cinq postes, mais nous n'avons pas d'obligation de créer le poste pour le CAE, ce qui veut dire que nous avons ces quatre grades, à savoir :

- un adjoint administratif principal de 2^e classe ;
- deux adjoints d'animation ;
- un adjoint technique.

Vous avez également les heures correspondant à l'emploi occupé par ces personnes aujourd'hui. Il n'y a pas de surprise. Cela fait partie d'un *deal* au niveau de la Préfecture où vous êtes aussi bien placés que moi pour le savoir.

M. le Président : Bien. Avez-vous des interventions ?

Dominique TRONCIN : Cela ne s'est pas si bien passé que cela. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole reprend cinq personnes, c'est très bien, le reste du personnel étant parti à Jura Nord. Normalement, cela aurait dû se faire dans le cadre des transferts de compétences, le personnel devant accompagner le transfert de compétences. Cela s'est globalement fait comme cela. Toutefois, nous avons réglé quelques comptes, quelques salariés sont restés un petit peu en marge et on les a gentiment envoyés là où ils voulaient surtout ne pas aller. Il faut que cela se dise, et je dis les choses telles qu'elles sont. Vous n'êtes pas responsables, ce n'est pas la question. Concernant la commune de Moisse, nous nous sommes vus au dernier moment par la bonne volonté à la grâce de la Préfecture du Jura, sur un gentil arrêté du Préfet que nous avons reçu un jour par courrier courant décembre, nous annonçant, alors que nous avions convenu, lors d'un Conseil Communautaire de Nord Ouest Jura, un certain nombre de transferts auprès du Foyer Logement que nous avons repris en compétence au 1^{er} janvier.

Nous nous étions mis d'accord et nous avons vu arriver un personnel supplémentaire qui est un agent des services de centre de loisirs, qui a un CAP « petite enfance » et on nous l'a intégré au Foyer Logement. La commune de Moisse compte 550 habitants. Un emploi supplémentaire pour nous, c'est énorme. Je déplore que nous n'ayons pas pu trouver un arrangement pour que cette personne soit dans un centre de loisirs, soit Jura Nord, soit à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais qu'on l'ait laissée pour compte et que l'on ait été obligé de la récupérer à Moisse...

Bien évidemment, le Préfet l'a choisi, mais cela nous pose un problème. Aujourd'hui, elle est mal dans son travail, parce qu'on l'a affectée au Foyer Logement à une tâche qui n'est pas du tout la

sienne, auprès des personnes âgées, alors que son rôle était plus auprès des enfants, avec un CAP « petite enfance ».

J'aimerais que pour cette personne, demain, nous arrivions à trouver une solution. Il y a d'autres problématiques, mais celle-ci nous concerne et pour nous, budgétairement, cela a un impact important. Entre une collectivité de 55 000 habitants et une autre de 550 habitants, le but du jeu n'est pas le même, surtout au niveau du personnel. Nous avons fait un effort au niveau du Foyer Logement, parce que nous avons repris l'ensemble du personnel du Foyer Logement (14 personnes), ce qui est énorme. Nous allons le gérer, nous l'avons fait sciemment et en toute connaissance de cause, mais malgré tout, pour ce personnel, c'est difficile. Je défends un peu son cas, mais cette personne habite Dole.

M. le Président : J'ai entendu le message. Il faudra regarder si nous pouvons arranger les choses. Je rappelle une chose pour que tout le monde soit bien au courant. Sur le papier, nous n'avons personne à reprendre. Les gens sont attachés à des compétences, elles étaient déjà dans un emploi avant et elles suivaient la compétence pour laquelle elles étaient embauchées. Or lorsque la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est étendue de ces cinq communes nouvelles, nous n'avons pas de compétences nouvelles, donc nous n'avons pas à reprendre du personnel sur le papier. Pour nous, c'était dans un esprit de bonne entente territoriale et parce qu'il fallait trouver une solution.

Nous avons accepté des négociations qui sont faites sous l'autorité de la Préfecture. Cela s'est globalement bien passé, mais c'est vrai qu'il y a une ou deux exceptions que nous devons traiter. Nous avons déjà arrangé le maximum de choses, nous avons essayé de faire ce que nous pouvions. J'ai bien conscience que nous avons une capacité plus forte, mais *in fine*, elle n'est pas aussi forte que ce que l'on veut bien croire. Justement, je pense que c'est l'exemple de problématique : nous sommes sur un territoire où nous devons faire preuve de solidarité. Évidemment que nous regarderons cela de près pour voir si nous pouvons dépanner sur cette affaire.

Dominique TRONCIN : Je vous remercie, parce que je sais que nous en avons déjà parlé et vous avez été à l'écoute de la commune de Moisse. J'espère que nous arriverons à trouver une solution à cette problématique pour le personnel. C'est aussi pour nos finances, mais c'est surtout pour le personnel, évidemment. Globalement, cela a été difficile et je regrette une chose : il y a une réunion préalable entre le Préfet, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les deux Présidents des Communautés de Communes de Jura Nord et Nord Ouest Jura et Moisse n'a pas été invitée, alors que nous reprenions quinze personnes. C'est la seule chose que je déplore dans ce cadre.

Nous aurions pu aussi apporter notre point de vue intelligemment, sans repartir sur des conflits éventuels et régler ces problèmes particuliers qui nous gênent, mais qui surtout perturbent les personnes en questions.

M. le Président : OK, nous tâcherons de régler cela au mieux. Nous devons trouver un équilibre. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je ne relis pas la délibération que Jean-Michel a très bien présentée. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur cette délibération ? C'est adopté, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 08 : BILAN FONCIER 2016

M. le Président : Dominique MICHAUD étant absent, je vais vous donner connaissance de cette délibération. Le bilan est relativement simple. Nous avons acheté le CE Solvay et pour l'ancien Buffet de la Gare, la délibération est prise, mais l'achat n'est pas encore finalisé aujourd'hui. Nous avons également acquis une parcelle de SNCF Réseau (ensemble des deux postes) et une autre parcelle de terrain à Choisey.

Concernant les ventes, nous avons fait deux cessions (SCI DIO et MCE) aux Chaucheux, soit une surface de 16 700 mètres carrés pour une recette globale de 417 500 euros. Vous avez le tableau détaillé.

Avez-vous des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Il s'agit d'une prise d'acte, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 09 : CESSIION DE TERRAIN A LA SOCIETE DES TRANSPORTS ANTOINE RHONE

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Bonsoir. Cette notice concerne une cession de terrain à la société des transports Antoine. Ils sont déjà présents sur notre territoire à Tavaux. Ils font du ramassage de lait et ils ont un certain nombre de camions avec des citernes. Ils souhaitent avoir un emplacement à Foucherans, si vous en êtes d'accord, pour notamment transposer du lait de grandes citernes dans des petites et faire du nettoyage des citernes.

Il vous est proposé ce soir de vendre un terrain qui se situe sur la commune de Foucherans. La parcelle est de 4 200 mètres carrés. Le bâtiment aura une surface de 500 mètres carrés, qui pourra éventuellement être agrandie. Le prix du terrain est de 25 euros le mètre carré hors taxe. À ce prix s'ajoutent les taxes habituelles.

Il vous est proposé ce soir d'approuver la vente à cette société domiciliée dans le Rhône (69), d'une parcelle de 42 ares constituant le lot n° 8 du lotissement « Les Chaucheux ». Le montant de la vente est estimé à 105 000 euros hors taxe. Il y a également la possibilité d'accorder à l'acquéreur un droit de préférence sur une parcelle de 2 050 mètres carrés au sud-ouest du lot à vendre.

Il vous est proposé :

- d'autoriser cette vente ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir.

Avez-vous des questions ?

Hervé PRAT : J'ai une question technique. Puisqu'il s'agit de nettoyage de citernes de lait, le système d'assainissement est-il prévu ?

Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE : Oui, il n'y a pas d'autorisation spécifique et le service technique a bien veillé à ce point. Cette question avait été posée lors de la Commission « Développement économique » et c'est pris en compte.

M. le Président : OK. Y a-t-il d'autres questions sur cette vente de terrain ? Je n'en vois pas. Je vais vous expliquer mon aparté qui est simple. Pour les ventes de terrain en façade, nous cherchons des solutions pour éviter d'encourager une spéculation éventuelle. Pour l'instant, la solution que nous avons choisie n'est pas parfaite, mais je vous le dis et je l'avais annoncé la dernière fois : quand on vend des terrains, notamment en parcelle, susceptibles de prendre de la plus-value, on vend 25 euros, mais on prévoit une majoration de prix de 20 euros par mètre carré s'il y a une vente dans les dix ans. Cette méthode n'est pas parfaite, mais je n'arrive pas à en trouver une.

Je ne suis pas le seul, j'en ai discuté avec certains collègues au niveau national. Nous cherchons tous des solutions, parce que cela fait un peu mal au cœur d'investir ce que l'on investit pour aménager des zones, de vendre des terrains pour pas cher et parfois, cinq ou six ans après, on voit des augmentations significatives, et ce n'est pas le Maire de Choisey qui va nous dire le contraire.

Avez-vous d'autres questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Ya-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 10 : RAPPORT 2016 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Franck DAVID : Je vais essayer de résumer ce très volumineux rapport. Depuis 2011, présenter ce bilan annuel est une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Ce rapport comporte cinq parties, dont les deux premières concernent l'environnement, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Je ne vais pas tout détailler, vous avez pu prendre connaissance du rapport, mais je voudrais simplement insister sur quelques points.

La lutte contre le changement climatique

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a mis en place un schéma de mode de déplacement doux pour inciter les gens plutôt à prendre leur vélo ou marcher pour différents déplacements. Elle a mis en place un fonds de concours pour les communes. Nous avons participé

hier à l'Assemblée générale de Dolàvélo, et nous avons vu que bien qu'attendant encore des améliorations, cette association a constaté les bonnes réalisations faites par les communes en termes de pistes cyclables et autres voies vertes.

Un service de location de vélos (service VDole) en 2016 à la gare de Dole propose 15 vélos mis à disposition du public. Ce service ayant très bien marché, il est envisagé d'acquérir de nouveaux vélos tellement l'opération semble concluante.

Concernant les programmes Habitat, et notamment le programme « habiter mieux », 100 ménages ont bénéficié des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et le programme de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) signé le 8 juillet 2016 a aidé les propriétaires occupants à sortir de la précarité énergétique, si cela se présentait. Il a aussi permis d'accélérer l'amélioration thermique de parcs de logements de propriétaires bailleurs. Ce sont essentiellement ces actions qui ont été conduites.

Concernant le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Pays dolois, je vous rappelle qu'un tel plan vise :

- à réduire les gaz à effet de serre ;
- à renforcer le stockage du carbone ;
- à maîtriser les consommations d'énergie ;
- à produire et consommer des énergies renouvelables.

Concernant ce PCET, il y a eu des réunions thématiques avec le Pays dolois, sur plusieurs thèmes dont :

- l'agriculture et la forêt ;
- les transports et la mobilité ;
- les bâtiments ;
- l'industrie et l'entreprise.

Ces réunions thématiques devront être suivies de fiches actions en 2017. Il s'agit d'inciter les habitants à réduire la production de leurs déchets par une meilleure communication pour une réduction des déchets en global et un meilleur tri.

Un espace « information énergie » est mis en place par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en collaboration avec l'AJENA. En 2016, il a permis à 114 particuliers d'avoir des conseils concernant leur logement. Au travers du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il y a des points de suivi de la qualité de l'air. D'après les chiffres, nous avons eu en 2015 :

- 75 % de jours en très bonne qualité d'air ;
- 24 % de jours en qualité moyenne d'air ;
- 1 % de jours en qualité d'air très mauvaise.

Cela veut dire que nous ne sommes pas si mal placés que cela. Je pense qu'en 2016, avec les conditions climatiques et anticycloniques, nous devrions être moins bons.

Concernant le soutien aux porteurs de projets innovants, rappelons le projet de méthanisation (valorisation des fumiers) à Brevans. Pour l'instant, il est un peu en stand-by, mais je souhaite le voir évoluer favorablement par la suite. Sur Innovia, après l'installation de la société SCABOIS en 2016, il y a eu l'implantation de l'usine YNSECT qui produit des protéines pour la nutrition animale à partir de substances végétales. Cette entreprise est très performante en termes d'innovation. Il y a eu également des porteurs de projets à la pépinière d'entreprises et il faut citer la filière hydrogène qui progresse toujours.

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Il s'agit d'informer, de sensibiliser et d'éduquer à la connaissance et aux enjeux de la trame verte et bleue. Il y a eu des réunions, des rencontres territoriales pour la biodiversité, qui ont rassemblé un grand nombre de personnes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole envisage la mise en place d'un contrat territorial de la biodiversité par la suite. Rappelons des programmes tels qu'Écodeclik qui rassemble de nombreuses associations et du public avec des animations multiples et variées réalisées, des visites sur le terrain. Nous devons remercier la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), Dole Environnement, Jura Nature Environnement, le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de La Bresse, l'association Serpolet et les Croqueurs de pommes pour leur participation à toutes ces réunions.

Concernant le pastoralisme, vous savez que le Pays de Dole contient une multitude de pelouses sèches et le pastoralisme est une des façons de gérer naturellement ces pelouses sèches et ces espaces naturels. Rappelons que 49 hectares sont désormais gérés par du pastoralisme sur Archelange (Les Rangs), le mont Roland, le mont Joly et prochainement sur les grands monts à Authume. De nombreuses communes ont déjà délibéré pour faire classer en espace naturel sensible leurs pelouses sèches, dont la mienne en particulier tout dernièrement. Cela a représenté un investissement de 88 000 euros subventionné à 50 %.

Concernant les portages de projets par les communes, un fonds de concours est alimenté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole concernant, par exemple, un verger public au sein du village de Crissey, un verger en bord de route à Rainans et l'acquisition de parcelle à Champvans

sur le mont Coq. Il y a également des portages de projets par des partenaires associatifs tels que Jura Nature Environnement et la LPO FC.

Concernant la trame bleue, des sites prioritaires ont été identifiés sur le territoire grand doleis, notamment sur la Blaine, la Clauge, l'Orain, les vallées du Doubs et de la Loue. Au cours de l'année 2016, 26 dossiers ont été suivis. Ils concernaient notamment :

- des restaurations de rivières dans la vallée du Doubs et entretien, dont notamment :
 - le barrage du moulin Brindel ;
 - la Clauge à Goux ;
 - l'atterrissement au pont de Villette également sur la Clauge ;
 - la Clauge forestière ;
 - le ruisseau de Falletans ;
 - la Morte du Gay ;
 - les Mortes Saint-Philippe ;
 - la raie des Moutelles (Crissey) ;
 - le dossier sur la confluence Doubs/Loue qui progresse bien et qui permettra un meilleur champ d'expansion des crues sur la confluence du Doubs et de la Loue et qui permettra aussi une extension de la Roselière et un point d'observation pour mieux observer les milieux humides environnants ;
- la rivière Orain, avec une intervention sur les embâcles au barrage du Deschaux/Villers-Robert ;
- la vallée de la Loue, dont :
 - la restauration d'une brèche à Nevy-lès-Dole ;
 - une berge à Parcey ;
 - un atterrissement à Parcey, en dessous du pont de Parcey.

Rappelons l'appel à projets « zéro pesticide » qui a permis à 23 communes de l'Agglomération de réaliser un diagnostic des pratiques et d'élaborer des plans de désherbage. Il devrait conduire à des fiches actions, en particulier d'acquisition de matériel qui sera subventionné à 50 % par l'Agence de l'Eau. Cette démarche se poursuivra en 2017 et 2018. Il y aura d'ailleurs prochainement des démonstrations de matériel pour ce faire. Je rappelle le programme Natura 2000 en coopération avec l'ONF (Office National des Forêts) sur les deux massifs de Chaux et de la Serre.

Concernant la sensibilisation à l'écocitoyenneté, il s'agit de sensibilisations auprès des scolaires. Il est très important de pouvoir initier et sensibiliser les scolaires, parce qu'ils mettront cela en application bien mieux que nous qui n'avons pas eu toutes ces informations au bon moment. Il y a eu de nombreuses actions dans les écoles de Dole, de la Bedugue, des Commards, de Pointelin, de Jeanne-d'Arc, des interventions sur les accueils des multisites Nord (Authume, Amange/Châtenois, Jouhe/Biarne, Brevans/Baverans, le RPI de Menotey) pour limiter les déchets, réaliser des compostes, avoir une initiation au jardinage. À l'accueil de Foucherans, un projet de jardin a été mis en place sur l'école.

L'épanouissement de tous les êtres humains

Il faut citer l'aménagement de la gare de Dole qui a permis :

- un accès à la gare pour tous les modes de transport ;
- une circulation des piétons au cœur du projet ;
- des circuits vélos connectés avec des dispositifs de stationnement sécurisé ;
- une réorganisation du stationnement ;

Même s'il y a encore des améliorations à apporter, en particulier en termes d'accessibilité, beaucoup de choses ont été faites sur le pôle de la gare.

Soutenir l'offre sportive du territoire est aussi un volet de l'épanouissement humain. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a mis en place des séances d'activités sportives hebdomadaires proposées aux agents et aux élus. Je ne sais pas si beaucoup d'élus ont participé à ces séances sportives, mais elles visent à se sentir mieux, à avoir une meilleure santé, tout cela pour le bien-être humain.

Concernant les investissements en termes sportifs, la salle multisport de Saint-Aubin a été un investissement conséquent de 2,4 millions d'euros, avec une participation de 1 million d'euros de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il s'agit de soutenir l'offre culturelle. Je vous rappelle en particulier l'ouverture dominicale de la médiathèque, bilan positif de cette opération.

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

À l'échelle locale, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole fait partie de l'ARAPT (Association pour la Réflexion et l'Animation des Politiques Territoriales) où est décliné le Plan Climat Énergie. À l'échelle régionale, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole fait partie du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté avec les autres grosses communautés de la Franche-Comté.

Concernant la mise en place de schémas et de planifications, il faut citer le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui a commencé surtout en 2016 et qui est en cours. Il s'agit de permettre à tous les habitants du territoire l'usage des transports en commun. Il faut ainsi rappeler ce qui a été dit tout à l'heure concernant les transports en commun de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à savoir une remise à plat et une amélioration des lignes, une réduction des coûts, et une optimisation des lignes avec une meilleure fréquentation sur les lignes régulières urbaines et interurbaines. Il faut également rappeler les dispositifs « Flexi job » et « FlexiPMR » (personnes à mobilité réduite).

Concernant la mise en accessibilité du réseau, 58 quais d'abribus ont été identifiés comme prioritaires et à aménager, et 50 d'entre eux doivent faire l'objet de véritables travaux. Les communes ont été consultées et visitées. Maintenant, les travaux vont pouvoir être échafaudés pour être mis en place, mais pour l'instant, c'est encore au stade d'études.

La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

Des actions de développement durable ont été menées en 2016 dans le cadre de la politique en faveur du maintien des commerces de proximité. Il y a eu l'approbation du schéma de mutualisation dont nous parlons très souvent ici.

Concernant l'efficacité énergétique des systèmes informatiques, c'est un peu plus complexe. Il s'agit d'actions de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) afin de réduire l'empreinte carbone des agents par :

- la mise en place d'outils de prise en main des ordinateurs à distance afin de limiter les déplacements ;
- des remplacements de postes de travail informatiques existant par des matériels moins consommateurs en électricité : ce programme est engagé ;
- le nouveau logiciel de gestion financière qui intègre des *workflows* pour la validation des factures en remplacement du circuit papier, factures qui permettent des pièces comptables à la Trésorerie.

J'en ai terminé pour ce résumé que j'ai essayé de condenser au mieux.

M. le Président : Merci de cette synthèse bien développée. Avez-vous des interventions sur ce rapport sur le développement durable ?

Laurence BERNIER : Je voyais bien que cela allait vous inquiéter si je n'intervenais pas. Sur ce rapport sur le développement durable, je note un certain nombre d'éléments positifs sur lesquels je ne reviendrai pas. J'espère que je n'ai pas été distraite. Je n'ai pas entendu, mais j'ai eu le plaisir d'assister par exemple au Forum régional sur la biodiversité qui s'est tenu au lycée Nodier avec la Maison Régionale de l'Environnement où un certain nombre de thèmes ont été débattus. Cela nous a permis de réfléchir sur des expériences menées dans des départements voisins, que ce soit la Côte-d'Or ou le Doubs. Je ne reviendrai pas sur ce sujet, même si cela le méritait, mais nous pourrions réfléchir à l'avenir à ce qui pourrait être force de proposition.

Par contre, je ne peux que réagir sur la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations, sur la question du transport en commun. Nous ne pouvons pas nous permettre de dire aujourd'hui que nous avons amélioré le système de transport en commun, alors que le nombre de lignes et de possibilités de déplacement a été réduit sur tout le territoire. Dans un territoire rural comme le nôtre, cela touche directement les populations les plus fragiles et je citerai notamment les personnes âgées.

Je suis allée visiter une amie à Damparis et deux personnes me disaient qu'elles ne pouvaient plus aller à Aumur depuis Damparis. Je me suis renseignée auprès du Maire d'Aumur. On peut aller à Aumur en partant de Damparis, mais en prenant un bus qui emmène à Saint-Aubin, il faut ensuite faire un changement et je crois qu'au bout d'un certain temps, on peut arriver à Aumur. Néanmoins, si nous pensons aux personnes âgées, c'est le genre de choses qui ne sont plus adaptées. Nous avons un système centré vers la ville-centre, justement, un petit peu comme tous les transports sont centrés vers Paris au niveau national. Par contre, les déplacements des habitants entre les communes sont de plus en plus difficiles. Je suis désolée, mais beaucoup le regrettent et le déplorent. Je voulais donc signaler cet aspect.

Je ne savais pas que l'offre sportive était incluse, mais cela participe tout à fait à l'épanouissement de tous les êtres humains. Je pourrais ajouter plein d'autres choses sur l'épanouissement des êtres humains qui passent aussi par le fait de pouvoir utiliser les services culturels. Concernant l'offre sportive, je fais un petit lien sur les questions d'égalité, parce que nous sommes restés sur les questions d'égalité professionnelle par rapport aux personnels de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Or l'égalité se pose dans tous les domaines. Les politiques d'égalité d'une agglomération sont dans tous les domaines et cela doit être aussi dans le domaine sportif.

Par exemple, des possibilités existent pour favoriser l'accès au sport des femmes et des jeunes filles, parce que nous savons que leur pratique sportive est beaucoup moins importante. Cela peut

se faire notamment à travers des conventions passées avec les clubs, les associations où l'on contingente les subventions données aux actions menées pour favoriser une participation des femmes et des jeunes filles.

Ce sont des pistes que je voulais donner.

M. le Président : Bien, merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? Il n'y en a pas, je vous remercie. Malgré la longueur des débats, il suffit d'en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 11 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

Cyriel CRÉTET : Bonsoir à toutes et à tous. Suite aux modifications du périmètre et des statuts du SICTOM de la Zone de Dole, le nombre de délégués syndicaux des intercommunalités membres du SICTOM passe de 59 titulaires et 59 suppléants à 53 titulaires et 53 suppléants. Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la conséquence de cette modification statutaire est une modification du nombre de ses représentants, qui passe de 29 titulaires et 29 suppléants à 26 titulaires et 26 suppléants. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de désigner les 26 délégués titulaires et 26 délégués suppléants du Conseil Communautaire qui représenteront la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein du SICTOM de la Zone de Dole.

M. le Président : Merci de cette précision. Je vais tout de même faire quelques commentaires. Nous avons tous compris que le sujet des ordures ménagères était un peu sensible et les deux années passées l'ont montré. La politique que nous souhaitons mettre en œuvre avec Cyriel est la suivante. Nous voulons rappeler que le SICTOM est un syndicat intercommunal. C'est donc un outil au service des collectivités. En l'occurrence, quatre collectivités sont désormais dans le SICTOM, à savoir nos collègues des Communautés de Communes du Val d'Amour, de la Plaine Jurassienne, de Jura Nord et la nôtre.

Nous avons commencé, dans nos réflexions, à consulter nos collègues pour arriver à arrêter une feuille de route que nous avons déjà évoquée dans notre Conseil de Saint-Aubin et nous aurons l'occasion d'y revenir à travers les débats probablement. En deux mots, la feuille de route indiquait que nous devons respecter les orientations fortes que nous avons indiquées. Nous avons ainsi entériné le fait de ne pas partir vers une redevance incitative. Nous souhaitons que l'incitation se fasse d'une autre manière et en l'occurrence, nous avons trois axes forts, à savoir :

- encourager les points d'apport volontaire pour rationaliser la collecte des ordures ;
- tendre vers un C05, autant que faire se peut, avec des modalités qu'il faudrait examiner et pour cela, des groupes de travail seront mis en place ;
- avoir une politique de communication et d'information très claire auprès des citoyens pour encore améliorer notre capacité de tri.

Fort de cette feuille de route que nous avons partagée avec nos collègues des autres communautés de communes, nous avons souhaité aussi que les délégués que nous désignerons fonctionnent selon une gouvernance aussi nouvelle. D'une part, nous souhaitons que les délégués soient réunis systématiquement avant les Conseils Syndicaux de manière à pouvoir examiner tous ensemble les sujets à l'ordre du jour de ces Conseils et d'autre part, nous voulons que ces délégués, qui sont des délégués représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, défendent la politique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est une politique majoritaire que nous voudrions voir instaurer et c'est dans ce sens que nous avons travaillé.

Je rappelle que dans un syndicat, les délégués ne sont pas complètement neutres. Leur rôle est très important, puisque lorsque l'on engage un syndicat, le syndicat engage ses collectivités membres. En d'autres termes, si demain, le Conseil de Collectivités décidait de doubler la cotisation des syndicats, nous devrions payer, nous n'aurions pas le choix.

Cette implication a donc une contrepartie : les délégués sont révocables *ad nutum*, c'est-à-dire qu'à chaque Conseil Communautaire, nous avons le droit de remplacer ou de proposer la nomination d'un nouveau délégué. Je dis cela, parce que c'est important pour bien comprendre la philosophie d'ensemble.

Nous avons donc souhaité que les délégués désignés ce soir forment un ensemble de délégués de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, que ces délégués réunis préalablement prennent une position qui sera défendue par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au niveau du Conseil Syndical. Nous attendons donc de nos délégués qu'ils acceptent cela. Bien sûr, les positions seront libres pour chacun à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous pouvons débattre de tout ce que nous voulons, il y a la liberté totale et absolue. Par contre, une fois que nous prenons une majorité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous nous

engageons à la respecter. C'est le cahier des charges que nous avons demandé à nos délégués qui ont été consultés pour faire cette liste, sachant que nous avons reconduit la plupart des candidats. Nous avons 29 titulaires et 29 suppléants, ce qu'a rappelé Cyriel et nous allons passer à 26 titulaires et 26 suppléants. Nous avons aussi choisi de prendre un délégué représentant Nord Ouest Jura. Nous avons des conditions, nous devons faire quelques mouvements. Nous avons souhaité aussi faire des priorités sur des délégués de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou des maires, pensant que nous avons des implications beaucoup plus fortes que des personnes qui n'étaient ni délégués à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ni maires. Il y a des exceptions, mais les philosophies étaient celles-là. Nous avons donc fait toutes ces hypothèses.

Voilà comment nous avons fait. Pour rétablir l'équilibre géographique et politique, le Maire de Dole a accepté de retirer un membre de sa liste. Nous avons proposé qu'un autre membre de l'autre liste soit aussi supprimé. Nous avons fait cette liste, nous avons réuni les délégués hier soir pour expliquer cette règle du jeu. Les délégués sur la liste que je vais vous proposer sont dans cet état d'esprit. Je pense que nous avons eu un accord hier soir pour que la gouvernance que je vous propose soit respectée, et Cyriel mènera cette délégation dans ce sens.

Je vous présente maintenant la liste des 26 noms que je vous ai proposés. Je ne sais pas si vous arrivez à lire tous les noms. Ils ne sont peut-être pas très lisibles. Nous proposons les titulaires suivants : Cyriel CRÉTET, Olivier MEUGIN, Jérôme FAIVRE, François ROUSSEAU, Gérard COUTROT, Jean FORÊT, Christophe MONNERET, René POUTHIER, Pierrette BUSSIÈRE, Jeannine LE BAIL, Isabelle DELAINE, Jean-Baptiste GAGNOUX, Philippe JABOVISTE, Jean-Pierre CUINET, Catherine NONNOTTE-BOUTON, Jacques PÉCHINOT, Séverine CALINON, Jean-Luc CROISERAT, Patrick SAUTREY (même s'il n'est pas délégué, je m'excuse de ne pas l'avoir excusé au préalable, mais il est souffrant et il nous a assuré qu'il acceptait la gouvernance nouvelle que nous avions proposée), Daniel BERNARDIN, Bernard GUERRIN, Bruno NEGRELLO, Alexandre KOREIBA, Bruno PICAUDBERNET, Franck DAVID et Jacques LAGNIEN.

Pour les suppléants, il faut savoir qu'ils sont attachés à leur titulaire. Lorsque le titulaire n'est pas là, son suppléant le remplace. Nous avons proposé : Daniel DESGOUILLES, Christian MATHEZ, Maurice HOFFMANN, Yves HUMBLLOT, Jean-Louis BOUCHARD, Nicole CHAPUIS, Pascal BON, Gérard FERNOUX-COUTENET, Denis GINDRE, Jean-Louis KOSIAK, Catherine DEMORTIER, Paul ROCHE, Daniel GERMOND, Jean-Philippe LEFÈVRE, Isabelle GIROD, Annie MAIRE-AMIOT, Chantal LABAT, Patrice BON, Isabelle VOUTQUENNE, Alain COURDEROT, Jean THUREL, Patrick MILAVEC, Pierre VERNE, Philippe BLANCHET, Jacques JÉRÔME et Josette TOGNOL.

Voilà les listes que je vous propose. Nous allons passer au vote, mais avant, je vais vous donner la parole, sachant que ce n'est pas un scrutin de liste que nous proposons, sauf s'il y avait d'autres candidats que ceux-ci.

Hervé PRAT : Quand on rappelle l'histoire des délégués au SICTOM, il faut rappeler qu'avant, chacune de nos communes était représentée. La diversité était ainsi présente au sein du SICTOM. J'ai été délégué sous l'ancien mandat, cela aboutissait un peu à une usine à gaz, les délégués étant beaucoup trop nombreux. Nous avons réduit, ce que j'ai trouvé tout à fait sain à partir du moment où l'on respecte la diversité des points de vue et des compétences.

Pour moi, cette liste ne respecte pas cette diversité. Des gens, qui ont une expertise sur la question des déchets, qui ont pu apporter des connaissances à nos débats, sont exclus. Je trouve cela scandaleux, parce que ce n'est pas un mode de gouvernance. Nous appliquons la méthode de Monsieur Jean-Marie SERMIER qu'il avait expliqué au *Progrès* au mois de juin 2016 : il faut éjecter les gens qui ne sont pas d'accord. Pour moi, ce n'est pas un mode de gouvernance, mais un diktat.

M. le Président : En réponse à votre remarque, je voudrais rappeler que la politique de traitement des ordures ménagères se fait ici, à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et non au SICTOM. Je trouve que vous faites un procès d'intention. Les gens sont désignés, les délégations seront là pour en discuter. Il y a des réflexions que nous devons avoir au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les délégués n'ont pas subitement une autonomie.

Ako HAMD AOUI : J'approuve totalement les dires d'Hervé PRAT. Je n'ai pas vu d'appel à candidatures. Tu dis qu'il y a eu une réunion des délégués du SICTOM hier. Pendant encore quelques minutes, je suis délégué du SICTOM. Or je n'ai pas été invité à cette réunion. Il me semble que j'ai fait le travail en tant que délégué du SICTOM. J'ai été très assidu, je ne crois pas avoir manqué une seule réunion, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de personnes présentées sur les listes. On aurait pu prendre ce critère, dire que certains sont très assidus et d'autres moins, ce qui peut être un critère de sélection pour indiquer que certains sont plus motivés que d'autres pour travailler.

En termes de compétences, il me semble que j'ai montré ici que j'avais certaines connaissances assez approfondies sur la problématique des ordures ménagères. En termes de représentation de

la diversité, comme l'a souligné à l'instant Hervé PRAT, quand on représente tous les habitants du territoire, des gens de l'opposition doivent être aussi représentés et on doit leur faire une place. Ici, j'ai été clairement visé, et cela a été clairement dit. Jean-Marie SERMIER a clairement dit qu'il ne voulait pas d'Ako HAMD AOUI à des personnes qui pourront témoigner des propos que je tiens. C'est une manœuvre politique et nous avons déjà vu cela au dernier Conseil Communautaire, avec de grosses ficelles évidemment. On a évincé Phanie BOUVRET de l'Office du Grand Dole Habitat. Ce soir, c'est Ako HAMD AOUI que l'on met sur la sellette et que l'on va dézinguer. Tu l'as dit en préambule, c'est un sujet sensible et c'est bien pour cela qu'il faut rester entre soi. Même si la personne est compétente et qu'elle peut apporter de la réflexion sur le dossier, tant pis, on va rester entre nous. Ce sera plus facile de gérer les choses s'il n'y a pas quelqu'un qui apporte un peu la contradiction. Je trouve cette manœuvre politique déplorable. Chaque fois que quelqu'un dit des choses, chaque fois que quelqu'un dit des vérités, il faut le dézinguer. La semaine dernière, c'était Phanie BOUVRET que l'on a dézinguée : ce soir, c'est Ako HAMD AOUI que l'on va refuser d'élire. J'aimerais bien que mon nom apparaisse, puisque nous sommes en train de faire un appel à candidatures.

M. le Président : Je rappelle que la politique se fait ici et non en tant que délégué. Les bonnes idées sont toujours bonnes à prendre. Je compte sur toi pour nous amener une contradiction à laquelle je ne doute pas un seul instant. Après, c'est ta position. Je dis la manière dont nous voyons les choses. Je l'ai dit et je l'affirme. Je pense que les enjeux sont importants, qu'il y a des améliorations à apporter assez rapidement dans la gestion du SICTOM. Il faut que nous donnions des impulsions fortes et c'est la volonté que nous avons.

Laurence BERNIER : Moi aussi, j'avoue que je suis extrêmement choquée de ce qu'il nous est proposé et de l'argumentation qui vient d'être énoncée et qui en plus, n'est pas respectée. Je vais développer deux points, cela ira très vite. Premièrement, on veut une délégation homogène, docile, ce qui a été dit à un autre élu de Châtenois, qui a disparu de la liste. On veut une délégation qui parle d'une seule voix et on n'est pas dans la construction d'un projet. Il y a un enjeu sur cette question d'ordures ménagères où on est sur des positions bloquées, et où on n'imagine pas que celui ou celle qui n'est pas d'accord puisse faire avancer le débat et la construction collective. Cela me choque beaucoup. J'ai parlé de l'élu de Châtenois. Ako HAMD AOUI est également retiré. Or il était très investi sur ces questions. Deuxièmement, je remarque que vous nous avez dit qu'il fallait des délégués qui soient maires ou délégués communautaires et je vois que l'on fait rentrer Alexandre KOREIBA, que j'apprécie beaucoup, qui est salarié de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Or il n'est ni maire ni délégué communautaire.

M. le Président : Il est premier adjoint.

Laurence BERNIER : Oui, il est premier adjoint, mais on le fait rentrer comme délégué titulaire. Je vois aussi que l'on fait rentrer quelqu'un de l'ancienne Communauté Nord Ouest Jura, que celui qui était Vice-Président du SICTOM et qui était aussi à Nord Ouest Jura n'a pas été sollicité. Je dois dire que cela fait une accumulation et nous nous demandons si nous sommes vraiment au service de la collectivité, de l'intérêt de tous les habitants, ou au service d'une caste, d'un groupe d'élus qui veut tout tenir.

M. le Président : Écoutez, je comprends bien votre position, et vous ne me surprenez qu'à moitié. J'ai deux réactions à ce que vous dites. Je n'entends pas le mot « docilité ». Je trouve cette position très grave. Je dis simplement que l'on peut respecter des fonctionnements démocratiques. On peut très bien dire que lorsque le débat se fait au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il y a une liberté totale de parole, d'expression, et au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il n'y a aucune docilité. On dit simplement qu'une fois que de ce débat a lieu, nous devons prendre des positions majoritaires et nous devons nous y tenir, ce qui paraît être la moindre des choses. Je préside un exécutif, nous sommes dans la même situation. Nous avons un exécutif très ouvert. Il a été ouvert par notre volonté et je sais que nous avons des débats très ouverts au sein du Bureau, mais une fois que les décisions sont prises, elles sont assumées et je pense que c'est la moindre des choses. C'est le propre d'une démocratie. Concernant le délégué que vous évoquez, je lui ai expliqué la règle de gouvernance et il m'a dit que cela ne l'intéressait pas, qu'il voulait pouvoir dire ce qu'il voulait. Je pense que les gens ne sont pas élus pour eux-mêmes, mais pour servir une cause que nous partageons collectivement. Cela ne me paraît pas complètement aberrant. Que vous me traitiez de tous les noms, parce que l'on forcerait la docilité ou je ne sais quoi, je trouve que c'est une vision très étriquée et je ne partage pas du tout cela.

Il est vrai qu'il y a quelques exceptions, mais je vous fais observer qu'il fallait réduire le nombre de 29 à 26. Nous ne pouvions donc pas ouvrir à la terre entière. Ensuite, pour Nord Ouest Jura, je l'ai dit. Le Maire Pierre VERNE a été sollicité, il m'a dit qu'il préférerait que ce soit son premier adjoint et nous avons demandé à son premier adjoint. Je vous ai dit qu'il y avait une règle générale, mais qu'il y avait des exceptions, parce qu'une règle n'est jamais parfaite.

Cyriel CRÉTET : Je vais me permettre d'intervenir, parce que je conduis cette liste ce soir, et je la conduis assurément et aisément. On parle de représentativité dans cette liste. Je crois que la représentativité ne se fait pas au nom des personnes sur cette liste, mais il s'agit de la représentativité des collectivités de notre territoire qu'est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Aujourd'hui, il n'y a aucune remise en cause de l'assiduité, du travail ou de représentativité, mais il y a surtout une représentativité du territoire sur lequel nous sommes, avec des administrés qui ont pu élire leurs représentants au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pour moi, cela me semble primordial. La question du SICTOM est un sujet épineux, nous le savons tous. Je pense que les communes de petite ou grande envergure ont toutes leur légitimité à être présentes au sein de ce syndicat.

Je voulais revenir sur cette feuille de route qui présente ni plus ni moins que ce qui a été défini et conclu lors du groupe de travail sur 2015 et 2016 et ce que nous avons présenté à la délibération du SICTOM. Vous parliez de l'investissement des points d'apport volontaire. C'est une réelle demande des maires de nos communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de pouvoir investir sur ce genre d'équipement et c'est notre réelle ligne de conduite de vouloir déployer ce genre d'équipement au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il faut travailler sur le C05 afin de pouvoir optimiser nos services et garantir, en tout cas si ce n'est pas une baisse de notre fonctionnement, une réelle ligne budgétaire qui permette de maintenir les tarifs actuels.

Comme nous le savons tous et comme nous en sommes tous convaincus, il faut communiquer sur la gestion des déchets et le tri, puisque c'est aussi un combat que nous avons pu faire émerger de nos conclusions. Il s'agit de favoriser le tri et l'importance qu'il a aujourd'hui. Je crois que l'ensemble des candidats délégués se retrouve assurément sur ces lignes-là. Les candidats qui vous sont présentés ce soir ne sont pas là pour défendre leur personne, mais il leur est bien demandé de défendre l'intérêt collectif et l'intérêt de notre Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Ako HAMDAOUI : Défendre l'intérêt de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Évidemment que nous sommes tous là pour défendre l'intérêt de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais qu'est-ce que cela signifie ? La Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'est pas une collectivité hors sol, nous représentons des habitants. Pour représenter la totalité des habitants, il faut la totalité des opinions. Sinon, on voit cela dans les états dictatoriaux où tout le monde a le doigt sur la couture, on avance tous le doigt sur la couture et personne ne pense autrement que Jean-Marie SERMIER. Qu'est-ce que c'est ? Ce n'est pas de la démocratie !

M. le Président : Je veux bien que l'on emploie des mots complètement sortis d'un contexte. On n'est soi-disant pas démocratique. Tu pourrais constater que nous respectons tous les textes. Il ne faut pas non plus exagérer. Quand tu dis qu'il faut que l'on représente toute la population, le premier acte politique que nous avons ici est d'avoir été élus par des gens, pour un programme. Quand on fait un programme, que l'on dit que l'on a souhaité développer des points d'apport volontaire, que l'on a souhaité développer des axes forts, je m'excuse, mais depuis deux ou trois ans que nous sommes élus, le SICTOM n'a pas avancé sur ce sujet, parce que nous étions pollués par la redevance. Nous nous disons maintenant « *Y en a marre !* », on veut avancer. Nous nous donnons donc les moyens d'avancer. Que cela ne te plaise pas, je le conçois, mais je suis désolé, je ne veux pas changer de position.

Gérard FUMEY : Monsieur le Président, premièrement, je pense que la Ville de Dole ne représente pas tout à fait la moitié de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Deuxièmement, vous avez été élu par une partie, et non pas par 50 % de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La pluralité existe et vous voulez la remettre en cause. La dernière fois, Madame BOUVRET sautait du Conseil d'Administration de Grand Dole Habitat ; aujourd'hui, c'est Ako HAMDAOUI. Derrière, c'est Monsieur Bruno ROBE de Châtenois à qui on a dit qu'il devait rentrer dans le rang, sinon il n'allait pas être délégué. À un moment donné, nous sommes sur du diktat et je trouve que ce n'est pas sain.

Je crois savoir que nous avons des accords de représentation de la minorité. Vous êtes à nouveau en train de la mettre en bas. Je ne sais pas pourquoi, mais il y a deux représentants de Champagny. Je n'ai rien contre ces personnes, elles arrivent, je ne vais pas me fâcher avec elles, mais citez-moi une autre commune, à part Dole, qui a d'autres représentants. Je n'en vois pas, puisque nous avons souhaité que tout le monde soit représenté. Peut-être Lavangeot, je ne sais

pas. Sur les grandes communes, nous avons cette répartition, parce que nous voulions que toutes les communes soient représentées.

Je pense que vous voulez encore enfoncer je ne sais pas exactement quoi. Je vais vous demander de nous accorder une suspension de séance pour que nous réfléchissions à la position que nous avons à prendre concernant ce vote.

M. le Président : Avant la suspension de séance, je vais donner la parole à Jean-Marie qui souhaite intervenir.

Jean-Marie SERMIER : Monsieur le Président, je veux bien tout entendre. J'ai le cuir épais, mais à un moment donné, il faut remettre les choses dans leur juste direction. Nous avons systématiquement des procès d'intention, ce qui est plutôt bon signe et je le dis à tous ceux qui soutiennent la majorité du Président FICHÈRE dont je suis évidemment, et nous sommes nombreux. C'est plutôt bon signe que l'on nous attaque systématiquement sur la forme. Cela veut dire que l'opposition n'a rien contre nous sur le fond, mais concrètement, on m'avait déjà fait le procès d'intention qui était d'ailleurs paru dans la presse : il faut faire sauter SAUTREY. Je constate que mon ami Patrick SAUTREY est bien dans la liste. On m'annonce et on me donne des pouvoirs qui me semblent particulièrement exagérés.

En tout cas, je respecte la démocratie et la démocratie n'est pas de voler au peuple la décision qu'il a prise quand il a voté. Quand il a voté sur la Ville de Dole, il a voté à 56 % pour une liste qui a eu un vrai débat sur les ordures ménagères. Certaines politiques n'ont pas été abordées dans la campagne électorale, mais sur les ordures ménagères, il y a eu un vrai souci. Nous avons clairement dit les choses et nous pouvons reprendre les documents de campagne de l'époque : nous sommes favorables aux points d'apport volontaire. À l'époque, on ne parlait pas trop du CO₂. Nous n'en avons pas parlé plus que cela, mais j'y suis favorable. Nous avons dit clairement que nous n'étions pas favorables à la redevance incitative, parce qu'il nous semblait qu'elle était finalement extrêmement difficile à mettre en place et qu'il y avait beaucoup d'autres moyens pour inciter les gens à réduire leur volume d'ordures ménagères. Voilà pourquoi les Dolois se sont exprimés à 56 % favorablement à cette décision.

Aujourd'hui, cette décision doit être mise en place, mais ce n'est pas majoritairement à Dole, puisqu'il y a 6 délégués sur 26. Si nous avons pris la proportion du nombre de la population, il y aurait 10 délégués. Or, il y en a 6. La Ville de Dole est donc plutôt sous représentée, ce que nous assumons complètement et ce que nous faisons complètement.

À un moment donné, cette décision doit s'exécuter. Vous avez parlé de blocage. Mes chers collègues, dans quelques jours, cela fera trois ans que nous sommes élus dans nos communes, certaines listes étant un peu plus politiques que d'autres sur Dole et sur d'autres villes. Je constate que nous avons la pluralité des listes qui ont gagné dans cette liste. Depuis trois ans que nous sommes en place, combien avons-nous mis en place de points d'apport volontaire sur Dole ? Un seul derrière la Mairie, parce que nous avons vraiment utilisé tous les moyens pour faire plier le SICTOM pour qu'il y ait un point d'apport volontaire. Maintenant, les gens se posent des questions à Dole. Ils se disent « *Vous avez été élus pour mettre en place des points d'apport volontaire. Pourquoi cela n'avance-t-il pas ?* »

Nous nous inquiétons beaucoup du vote des populistes, qu'ils soient de tous les extrêmes. Croyez-vous que nos concitoyens acceptent encore aujourd'hui d'entendre « *vous avez voté pour des élus qui ont voté pour des délégués à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce qui est déjà un deuxième niveau, qui eux-mêmes ont voté pour des délégués au SICTOM (troisième niveau), qui eux-mêmes ont voté pour un Bureau au SICTOM (quatrième niveau)* » ?

Croyez-vous que nos concitoyens sont en capacité de comprendre que la démocratie qu'ils ont pratiquée au moment du vote du Conseil Municipal est confisquée par des personnes qui ne veulent pas faire avancer les dossiers non pas pour des questions de fond ou environnementales, mais pour des questions de forme et de politique politicienne ? D'ailleurs, c'est très clair. Monsieur PRAT a dit très clairement au Président qu'il voulait faire de la politique sur les problèmes de redevance incitative quand le Président a essayé de lui tendre la main il y a plus d'un an en lui disant qu'ils pourraient travailler ensemble. C'est ce qu'il dit d'ailleurs aujourd'hui, parce qu'il se rend compte que les ordures ménagères ne sont pas l'alpha et l'oméga de tout le monde. C'est donc ce qu'il dit dans son édito du journal municipal. Il nous dit qu'en 2018-2020, il y aura les compétences de l'Eau et de l'Assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ce sera un sujet « chaud ». Évidemment ! Deux ans avant, il sait déjà que ce sera un sujet « chaud », parce qu'il sait que ce sujet intéresse nos concitoyens et il sait que sur ce sujet, il peut faire de la politique politicienne.

Nos concitoyens en ont « marre » de la politique politicienne. Ils veulent que cela avance. Nous prenons donc les moyens pour que cela avance dans une diversité d'opinion, et peu importe si les gens sont de gauche ou de droite. D'ailleurs, il y a beaucoup de gens sur cette liste, pour lesquels je ne sais pas s'ils sont de droite ou de gauche, mais je leur porterai tout mon soutien. Les

délégués majoritaires de la Ville de Dole apporteront tout leur soutien à cette liste, parce que cette liste s'est engagée non pas sur un quelconque engagement politique, mais un sur un engagement politique noble en disant « *Nous voulons faire avancer une charte des valeurs sur les ordures ménagères* », ce qu'a dit Cyriel CRÉTET tout à l'heure.

Voilà le sens de cette action, nous l'assumons complètement et ceux qui veulent faire de la politique politicienne, de la politicaillerie, auront l'occasion de s'exprimer dans le cadre des Conseils Communautaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole comme ils le font d'habitude.

M. le Président : D'autres interventions ?

Dominique TRONCIN : Je ne voulais pas intervenir comme cela, mais en entendant Jean-Marie, je vais le faire. Je suis d'accord avec toi, Jean-Marie. Il ne faut pas faire de politique politicienne, mais quand je suis élu dans une assemblée quelle qu'elle soit, et j'ai été notamment Vice-Président du SICTOM, je suis le premier à n'avoir jamais fait de politique politicienne au niveau du SICTOM. Patrick SAUTREY pourrait en témoigner sans problème. Je m'en serais voulu d'ailleurs de le faire et vous pourrez vous apercevoir qu'ici, je ne ferai pas non plus de politique politicienne, puisque ce n'est pas l'intérêt du territoire. L'intérêt du territoire est d'essayer de trouver ensemble des solutions et des idées et de le faire progresser.

Vous m'avez évincé, c'est votre choix et c'est le choix de l'exécutif. Vous avez pris quelqu'un de Nord Ouest Jura. J'étais le représentant de Nord Ouest Jura, vous auriez très bien pu faire le choix de dire « *puisque'il y était, on le reprend* ». C'est votre choix, je ne le conteste pas. C'est le choix de l'exécutif. Je sais pertinemment que dans d'autres collectivités, cela se pratique aussi et l'exécutif choisit les gens qu'il souhaite et en qui il a pleinement confiance. Je remarque que vous n'avez pas complètement confiance en moi, mais ce n'est pas grave, je vais essayer de la gagner. Je voulais juste dire cela. Ce que je dis n'est pas polémique, mais cela se passe de cette manière. Nous sommes dans de la politique politicienne, c'est dommage. Je regrette que cela se passe ainsi. C'est ainsi, c'est votre choix, votre droit, votre pouvoir. Vous le faites. Je voulais simplement signaler cela.

M. le Président : Monsieur PRAT, pour une deuxième intervention.

Hervé PRAT : Ce sera la dernière. Il me semble qu'à partir du moment où l'on réfléchit pour savoir si l'on veut la redevance incitative ou si l'on veut, comme Monsieur Jean-Marie SERMIER, ramasser les bacs gris tous les quinze jours, c'est un choix politique de fond et non un choix de politique politicienne. De même concernant les choix sur l'Assainissement et l'Eau que j'ai signifiés dans l'édito du bulletin municipal, c'est bien un choix de fond. Voulons-nous des régies publiques pour l'Assainissement, ou voulons-nous déléguer au privé ? Ce n'est pas de la politique politicienne, mais c'est bien du débat de fond et ce sont des débats où Monsieur SERMIER et moi-même risquons d'être en opposition.

M. le Président : Nous sommes bien d'accord et c'est ce que nous disons depuis le début. Les grandes orientations se font ici.

Jean-Marie SERMIER : Je suis complètement en phase avec ce que vient de dire Hervé PRAT et j'assume. Je ne crois pas à la redevance incitative et nous sommes très nombreux, voire majoritaires, ici à ne pas y croire. Hervé PRAT pense le contraire. Nous avons eu ce débat, nous pouvons l'avoir à nouveau. Il a été tranché, nous pouvons le retrancher X fois, mais à partir de là, ceux qui nous représenteront au SICTOM sont forcément des gens qui appliqueront la position que nous avons prise majoritairement. C'est cela la démocratie. Ce n'est pas l'anarchie.

M. le Président : Gérard FUMEY.

Gérard FUMEY : Quand j'entends le Député-maire dire qu'il ne fait pas de politique politicienne, j'ai le droit d'avoir un petit sourire. Si nous allons plus loin, lorsque nous sommes délégués ici, à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, combien prennent attache, *a minima*, de leur bureau municipal ou de leur Conseil Municipal sur de grandes décisions ? Je le fais et je peux vous dire que concernant les orientations à prendre au niveau du SICTOM, je rappellerai simplement au Député-maire qu'il a voté le Grenelle de l'Environnement, que dans le Grenelle de l'Environnement, il y avait la possibilité d'aller vers de l'incitatif. Oui, cela fait partie des orientations données dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Je pense que vouloir « aller au clash » en éliminant à nouveau Ako HAMDAOUI et Bruno ROBE est une position qui n'est pas tenable.

M. le Président : Dont acte. Je me suis expliqué et je ne vais pas revenir à chaque fois sur le sujet.

Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ?

Jacques LAGNIEN : Finalement, des gens ont la mémoire courte ici. Quand vous dites que l'on veut éliminer les gens, je me souviens qu'un poste de Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est libéré il y a quelque temps et ce n'est pas si vieux. J'entends encore le Président dire « *Il y avait peut-être d'autres candidats, mais en vue de nos accords avec l'opposition, nous allons nommer Cyriel CRÉTET* ».

M. le Président : Juste avant la suspension de séance, je voudrais rappeler les règles du jeu pour que tout le monde le sache bien. Dans l'hypothèse 1, s'il n'y a pas d'autres candidats que la liste, évidemment, nous votons la liste et tout est plus simple. Dans l'hypothèse 2, s'il y a des candidats autres, nous passerons au vote pair par pair (titulaire et suppléant) et il y aura ainsi 26 votes à faire. Toutefois, nous sommes préparés pour l'hypothèse 2. Je suspends la séance.

La séance est suspendue quelques minutes.

M. le Président : Tout le monde a-t-il repris sa place ? Pouvez-vous reprendre votre place, s'il vous plaît ? Je donne la parole à Gérard FUMEY.

Gérard FUMEY : Je vous remercie, Monsieur le Président. Compte tenu de la répétition des faits, après Phanie BOUVRET et maintenant Ako HAMD AOUI, Bruno ROBE d'une manière détournée, et le Maire de Moissy, Dominique TRONCIN, nous avons décidé de vous laisser voter seuls et nous quittons la séance. Nous ne pouvons pas accepter que vous éliminiez d'office des gens. Nous avons des accords. C'est la deuxième fois sur deux Conseils consécutifs que nous voyons des délégués de la minorité être éliminés. Si vous voulez nous éliminer, nous sortons. Je vous remercie et bonne soirée.

M. le Président : J'en prends acte.

Jean-Baptiste GAGNOUX : Je voudrais juste rappeler une chose. Nous entendons beaucoup de choses sur le fait que la minorité est non représentée dans cette liste et qu'elle se fait éliminer. Je voudrais juste rappeler qu'en mars 2008, lors du précédent mandat, lorsqu'il a fallu constituer le Bureau Communautaire, aucune place n'a été laissée à l'opposition et s'il y a eu des représentants dans le Bureau Communautaire précédent, c'est parce que les personnes sont allées chercher eux-mêmes cette élection par vote, et notamment Franck DAVID, Jean-François LOUVRIER et Jean-Michel DAUBIGNEY. En aucun cas, aucun poste n'a été laissé, ni de Vice-Président ni au sein du Bureau Communautaire. Les seules personnes qui ont pu intégrer ce Bureau Communautaire ont été élues devant les conseillers communautaires.

Je pense que l'on ne peut pas tenir ce genre de propos sans rappeler un certain nombre de faits en 2008. Je cite ces trois personnes, mais je pense que d'autres encore ont été aussi élues de cette manière. Je pense qu'il était utile de le rappeler.

M. le Président : Merci de rappeler cela. Je voudrais aussi mettre à l'aise tout le monde. Quand on me dit que nous ne respectons pas les accords, je voudrais être clair. Cyriel est à côté de moi. La liste a été faite en collaboration avec elle. Aujourd'hui, malgré ce qui est prétendu, nous avons une liste équilibrée. Certes, elle peut ne pas être parfaite, mais il n'y a jamais de liste parfaite. Je ne voudrais pas non plus laisser entendre que nous avons changé subitement de politique. Quand on dit que des personnes n'ont pas été retenues, c'est vrai, en tout cas concernant les Dolois. Toutefois, il y a des positions historiques qui font que nous avons de bonnes raisons. Nous savons bien qu'il y a une opposition systématique. Or nous voulons pouvoir construire. Je n'ai pas eu l'indécence de lui demander s'il allait accepter notre cahier des charges, ce qui était logique. Je passe la parole à Daniel, à Cyriel et nous passerons au vote.

Daniel BERNARDIN : En tant que membre du Bureau, j'ai toujours milité contre l'éviction, surtout quand il s'agit d'élus et je l'ai dit dès le départ. Je l'ai dit à chaque fois que c'est revenu dans les conversations que nous pouvions avoir. Il était question que Patrick SAUTREY ne soit plus membre de cette liste et qu'il ne soit plus Président du SICTOM. Je me suis opposé au niveau du Bureau à ce qu'il soit retiré de cette liste et de son rôle de Président et je l'ai dit à maintes reprises. S'il est encore là, dans cette liste, c'est peut-être aussi parce que je suis intervenu et que j'ai demandé à ce que soit trouvée une solution qui soit plus une solution de discussion, de compromis, de façon à ce qu'un Président de SICTOM ne soit pas viré de cette manière. Patrick SAUTREY est encore parmi nous, c'est bien. Il y a eu cette concertation qui a permis de le garder.

J'aurais souhaité que pour Ako, il se passe la même chose. Si Ako posait problème, il fallait aussi le rencontrer, en discuter avec lui et lui dire les choses. Or cela n'a pas été fait. Maintenant, nous arrivons dans une situation de blocage comme celle d'aujourd'hui. Nous avons eu des délibérations coup sur coup concernant le SICTOM la dernière fois. Ako était justement monté au créneau pour demander à ce que Patrick SAUTREY ne soit pas viré de son rôle. Patrick SAUTREY est toujours là, il est encore dans la liste. Paradoxalement, Ako n'y est plus. À partir de là, je rejoindrai mes collègues et je ne resterai pas ce soir avec vous.

M. le Président : OK. Je voudrais rappeler les choses. Je veux bien que tu penses que c'est une telle intervention. Je n'ai jamais eu l'intention de virer Patrick SAUTREY en aucune manière. Nous avons simplement souhaité qu'il respecte la politique que nous voulons instaurer. Je l'ai reçu, Jean-Marie l'a reçu, nous l'avons reçu ensemble et il a dit : « *D'accord, je m'incline, le vote a été majoritaire* ». S'il m'avait dit qu'il voulait absolument une redevance incitative, il ne serait pas sur la liste.

Concernant Ako, je veux bien. Je n'ai pas eu l'indécence de lui demander d'adhérer à la charte que j'ai évoquée tout à l'heure. Il connaissait très bien la situation, j'ai fait passer le message assez clairement, que ce soit par toi ou par d'autres membres de l'opposition. Honnêtement, si vraiment Ako avait voulu, il aurait pu me contacter aussi. Comme s'il apprenait ce soir qu'une liste avait été déposée ! Je veux bien que l'on me prenne pour un niais, mais quand même, il y a des limites. Merci. Nous passons au vote, mais avant, je laisse la parole à Cyriel.

Cyriel CRÉTET : On parle de minorité et de majorité ce soir. Je vais le dire très aisément, parce que je me retrouve dans la commune de Damparis, chez moi ou en tout cas, là où je suis élue. Très aisément, je vais garder mes fondamentaux, certes, mais si j'ai demandé à être représentante au Conseil Communautaire lors des élections de 2014, ce n'était pas pour défendre du rouge, du rose ou ce que vous voulez, mais bien pour défendre mon intérêt communal et représenter aussi les administrés de la Ville de Damparis au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je ne suis donc pas là en tant que personne, mais en tant qu'élue de la commune de Damparis.

M. le Président : Merci, Cyriel.

Jean-Marie SERMIER : Je voudrais dire un mot à Daniel, parce que je l'aime bien. Je suis engagé en politique, je suis Président d'un mouvement politique dans le département du Jura. J'aime bien les gens qui s'engagent, même s'ils ne sont pas de mon bord politique. Vous me connaissez tous, je n'ai jamais fait de différence. Personne ne peut me dire que j'ai fait des différences dans une commune quand il fallait défendre un dossier entre un maire de telle couleur ou de telle autre couleur. Je trouve qu'imaginer que l'on attende le SICTOM, que l'on attende les délégués du SICTOM pour faire de la politique, c'est mettre les choses très bas, parce que nous pouvons en faire et je l'assume complètement. Nous pouvons en faire sur des sujets qui sont des fractures naturelles d'engagement politique et je respecte tous les engagements politiques. Je sais que dans cette salle, il y a des gens qui sont de mon obédience politique, de mon avis politique et d'autres ne partagent pas mon avis politique. Je m'en fiche, ce n'est pas le problème.

Je le dis et Daniel le sait très bien, puisque nous en avons parlé très clairement. Nous en avons parlé ensemble. Tu l'as dit à Ako et tu as bien fait. Il ne faut pas se moquer de nous. Imaginez si j'allais demander à Ako s'il partage mon avis sur la redevance incitative. À un moment donné, nous devons pouvoir avoir une position. Patrick SAUTREY n'est pas là pour je ne sais pas quoi, mais tout simplement parce qu'il a un engagement sur les ordures ménagères.

M. le Président : Merci. Pour des raisons formelles, nous sommes tenus à voter à bulletin secret. Je ne voudrais pas que l'on nous remette en cause la nature de vote. Nous pourrions faire un vote de liste. Je vous rassure, nous sommes 50 présents, 18 pouvoirs, soit 68 votants dans ceux qui restent. Le quorum étant tout de même atteint, nous pouvons continuer. Sur le plan pratique, les choses se sont simplifiées. Je vous propose de voter à bulletin secret. Vous indiquez sur le bulletin « oui » si vous acceptez la liste ou « non » si vous ne l'acceptez pas. Ne recopiez pas toute la liste. Si vous voulez voter blanc, vous indiquez « blanc » ou vous ne votez pas du tout. J'ai envie que vous votiez même blanc, parce que cela nous éviterait les erreurs de calcul.

Sur le plan pratique, nous allons passer dans les rangs. Avant cela, je vais nommer des scrutateurs qui seront Sévin KAYI et Cyriel CRÉTET. Méfiez-vous si vous avez bien des pouvoirs ou non, parce qu'il y en a 18 ce soir. Si vous avez un pouvoir, vous votez deux fois.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

M. le Président : Si vous en êtes d'accord, nous continuons les présentations. Je donne la parole à Gérard pour qu'il nous présente les conventions de transport avec le Conseil Départemental.

NOTICE N° 12 : CONVENTIONS DE TRANSPORT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA

Gérard FERNOUX-COUTENET : Il s'agit de la notice n° 12 concernant une signature de convention avec un transporteur.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole organise son territoire et à titre principal le transport urbain. Des conventions tripartites entre le Département, la Communauté d'Agglomération et les transporteurs locaux sont établies pour autoriser le Département à circuler et à prendre des passagers sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Celle-ci a approuvé en décembre 2016 la convention à passer avec Transdev, Kéolis, Monts Jura et Arbois Tourisme. Il convient d'ajouter à cette liste le transporteur Bully qui réalise des services scolaires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Un avenant avec Arbois Tourisme est également à prendre quand son financement est diminué. Le montant global de la contribution financière versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole reste au global identique.

Sur les bases de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le principe d'une conclusion d'une convention tripartite avec l'entreprise Bully ;
- d'approuver l'avenant à la convention avec le transporteur Arbois Tourisme ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et cet avenant, ainsi que d'éventuels avenants à venir concernant les conventions tripartites avec les transporteurs du Département.

Nous n'entérinons donc que des faits.

M. le Président : Bien. Avez-vous des questions ? Est-ce que tout est clair pour tout le monde ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 13 : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SPANC

Cyriel CRÉTET : Par arrêté préfectoral en date du 6 octobre 2016, Monsieur le Préfet du Jura a entériné l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aux communes de Champagny, Chevigny, Moisse, Peintre et Pointre à compter du 1^{er} janvier 2017. En conséquence, il est nécessaire de modifier par avenant le contrat de Délégation de Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) du 24 août 2015. Cet avenant porte sur l'extension du périmètre de la délégation, les modalités de contrôle et les modalités de facturation. La commission DSP SPANC réunie le mercredi 25 janvier 2017 a approuvé cet avenant.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public SPANC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé.

M. le Président : Vous avez compris que cet avenant vise les cinq nouvelles communes qui nous ont rejoints. N'hésitez pas à remonter vers nous et vers nos services s'il y a des problèmes dans son exécution. Normalement, c'est la continuité du service, mais n'hésitez pas à remonter vers nous.

Pour l'avenant à la convention avec le SPANC, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

M. le Président : Nous passons à une délibération importante pour nos amis de Parcey notamment, mais pas uniquement, puisqu'elle concerne tous les gens sur l'axe.

NOTICE N° 14 : CONVENTION AVEC LA SNCF POUR LA FERMETURE DE LA VOIE GREVY

Félix MACARD : Voilà un dossier qui va faire l'unanimité, je crois. Ce dossier a fait la première page du journal local aujourd'hui. Quelques mots pour dire que cette voie Grévy va de Dole à Mont-sous-Vaudrey. Elle fait environ 20 kilomètres, dont 13 kilomètres sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, 290 mètres sur le territoire de la Plaine Jurassienne et le reste, soit environ 8 kilomètres, sur le Val d'Amour. Cette voie ferrée ne peut pas être cédée, donnée ou vendue, puisqu'elle appartient au Réseau Ferré National. C'est pourquoi il faut signer

une convention avec la SNCF pour réaliser cette voie verte. Il y a eu une réunion avec SNCF il y a une quinzaine de jours. Franck DAVID était présent en tant que Président de l'Office de Tourisme. Il y avait évidemment des gens de la SNCF et des représentants des trois collectivités.

En résumé, dans le cadre de la politique de développement des modes doux, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole va lancer le projet de transformation de la voie ferrée Grévy en voie verte à destination des piétons et des cyclistes. Avant d'envisager les travaux pour cette voie, la première étape est de demander sa fermeture administrative auprès de SNCF Réseau, propriétaire de l'emprise. Cette demande doit concerner l'ensemble du tracé de Dole à Mont-sous-Vaudrey et être formulée conjointement par les trois collectivités concernées, à savoir la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les Communautés de Communes de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour. De plus, une convention de transfert de gestion doit être signée afin de financer la procédure et les études menées par SNCF Réseau.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- o de valider le projet de voie verte et de lancer la procédure de fermeture de la voie auprès de SNCF Réseau ;
- o d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement à venir relative à la procédure de fermeture de la voie Grévy avec SNCF Réseau.

M. le Président : Voilà un beau projet qui enthousiasme nos amis de l'association Dolàvélo. Avez-vous des interventions ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 15 : MANDAT SPECIAL –SUIVI DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Nathalie JEANNET : Depuis le 15 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pris comme compétence optionnelle la mission d'élaboration, d'animation et de suivi d'un contrat local de santé à partir du 1^{er} janvier 2017. Ces contrats portent sur des actions de promotion, de prévention de la santé. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est donc la nouvelle échelle de contractualisation demandée par l'ARS (Agence Régionale de Santé). La Ville de Dole a bénéficié d'un contrat local de santé signé en 2013 avec l'ARS et qui a pris fin en décembre 2016.

Il est proposé au Conseil Communautaire de confier à Monsieur Pascal JOBEZ, conseiller communautaire et adjoint à la Ville de Dole, chargé de la santé, du handicap et de l'offre de soins, un mandat spécial afin de porter l'élaboration, l'animation et le suivi de ce nouveau Contrat Local de Santé qui va donc courir de 2017 à 2021. D'ailleurs, lors de la Conférence des Maires du 1^{er} mars dernier, Pascal vous avait fait une présentation de ce Contrat Local de Santé, l'ARS était intervenue. Vous avez donc eu toutes les explications.

Il appartient au Conseil Communautaire :

- o de donner un mandat spécial à Monsieur Pascal JOBEZ pour qu'il puisse suivre et animer ce Contrat Local de Santé ;
- o de noter que Monsieur Pascal JOBEZ pourra, dans le cadre de cette compétence, participer au Bureau Communautaire sur invitation du Président ;
- o de noter que Monsieur Pascal JOBEZ aura toute latitude pour s'appuyer sur la Direction de la Santé de la Ville de Dole pour la mise en œuvre du Contrat Local de Santé sur l'Agglomération doloise ;
- o de noter que l'attribution de ce mandat spécial confère à l'intéressé droit à remboursement des frais de mission, de déplacement et de représentation engendrés dans ce cadre, sous réserve de la fourniture des justificatifs correspondants.

M. le Président : Merci. Je pense que cette délibération est importante. Il y a eu une présentation à la Conférence des Maires. Vous avez bien compris que le Contrat Local de Santé qui était déployé sur Dole se déploie maintenant sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Les réflexions sont d'ailleurs menées pour qu'éventuellement il aille jusqu'au niveau du pays, parce que ce sont des problèmes d'offre de soin sur lesquels il faut discuter sur l'ensemble du territoire. Je pense que les maires en zone rurale seront d'autant plus sensibles. Je pense donc que c'est intéressant.

Ce Contrat Local de Santé commencera par désigner un référent dans chaque commune. Ce référent peut être le maire ou quelqu'un d'autre, mais je pense qu'il serait important, pour arriver à tisser ce lien, que lorsque quelqu'un a des problèmes sur votre territoire, sur votre commune, vous puissiez vous remonter les problèmes. Il y a tout un dispositif que je ne vais pas vous expliquer ce soir.

S'adressant à Pascal JOBEZ. Pascal, tu pourrais peut-être simplement saluer l'assistance, te présenter et dire deux mots.

Pascal JOBEZ : Merci pour cette proposition et ce vote qui m'honore, puisque je suis très réjoui de pouvoir étendre le développement de ce Contrat Local à l'échelon de l'Agglomération, comme je l'ai dit à la Conférence des Maires. Ce que nous avons fait à Dole pendant ces dernières années a été concluant, a porté des actions nouvelles en matière de promotion de la santé. Je pense que nous pouvons en faire largement autant sur les communes.

Comme l'a rappelé le Président, il y a une condition. Il faut que chaque mairie –et je l'ai déjà dit en Conseil Communautaire– s'investisse dans cette fonction, dans cette mission, en particulier en nommant un référent santé qui peut être quelqu'un du Bureau Municipal ou une personne qui n'est pas élue. La commune choisira son référent santé qui pourra être un interlocuteur de la commune avec le pôle Santé Dolois ou avec l'Espace Santé, regroupement d'associations qui siège à Dole. C'est une première démarche. Évidemment, cela passera par une enquête. Il faudra que nous nous déplacions dans les communes pour entendre vos rapports, savoir quels sont les besoins urgents, précis, de vos communes en matière de santé, pour pouvoir y apporter les meilleures réponses et organiser des actions adaptées.

M. le Président : Merci de cette présentation courte. Comme vous l'avez vu, il y a de quoi faire. N'hésitez pas à solliciter Pascal et à remonter vers les services.

Pascal JOBEZ : Je serai tout à fait à disposition.

M. le Président : Avez-vous des questions ?

Micheline HENRY : Je suis référente au niveau de l'Espace Santé. En écoutant votre exposé l'autre soir, je me disais que nous étions déjà dedans. Qu'en pensez-vous ? Cela ne fait-il pas doublon ?

Pascal JOBEZ : À ce jour, je crois que 24 communes sur les 47 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont nommé un référent, soit la moitié. Il faut que cette dynamique s'étende au plus grand nombre. De ce point de vue, il faut développer cela. Le Contrat Local de Santé concerne l'élaboration de fiches actions. Le référent santé pourra donc être certainement celui qui nous épaulera pour construire ces fiches actions qui seront propres aux communes en fonction de leur besoin. C'est une collaboration et c'est complémentaire.

Micheline HENRY : Nous pouvons donc rester référent Espace Santé et être en même temps référent pour le Contrat Local.

Pascal JOBEZ : La proposition d'un référent santé a été initiée par l'Espace Santé, mais comme l'Espace Santé est un de nos partenaires pour construire le Contrat Local de Santé à l'échelon de l'Agglomération, chacun sera requis pour être un partenaire potentiel.

M. le Président : Au contraire, le mieux est que le référent santé soit l'interlocuteur du Contrat Local lorsque nous développerons des actions. Merci de cette présentation. Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

Jean-Marie SERMIER : Je voudrais revenir sur le Contrat Local de Santé, parce que c'est extrêmement important. On évoque souvent le problème de l'hôpital et de la clinique. Ces problèmes engagent nos collectivités. Il faut à tout prix que l'on puisse s'inquiéter et accompagner le mouvement de l'hôpital et de la clinique. La Ville de Dole le fait, mais je pense que cela peut s'adresser très largement à toutes les collectivités membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, voire plus largement. J'aimerais bien qu'il puisse y avoir un engagement.

Je discutais en aparté avec Jean THUREL qui me disait que ce n'était pas facile de trouver un référent santé dans un Conseil Municipal, parce que tout le monde n'a pas le sentiment que c'est une obligation, une compétence et que l'on est plus sur des compétences un peu techniques, rurales au quotidien.

Je pense que nous pouvons mobiliser, dans nos Conseils Municipaux respectifs, au moins une personne, parce que l'on ne peut pas rouspéter contre les problématiques de la santé, de l'hôpital, de l'abandon de l'hôpital éventuellement. On a aussi les problèmes de désertification médicale. On ne peut pas arriver à expliquer que l'on n'est pas d'accord avec ces problématiques, à trouver qu'il faut éventuellement réfléchir à des solutions et ne pas être présents autour de la table. Je pense qu'il y a un vrai sujet et j'appelle les collègues maires à vraiment peut-être le mettre un jour

comme point à l'ordre du jour au Conseil, quand vous n'avez pas forcément beaucoup de choses à mettre, mais lorsque vous pouvez prendre le temps de dire deux ou trois mots sur cette affaire. Pascal pourrait peut-être faire des éléments de langage pour rappeler les nécessités, les engagements, ce que l'on peut faire sur un Contrat Local pour que vous puissiez le passer dans vos Conseils Municipaux respectifs. Il me semble qu'avoir ce genre de démarche peut être intéressant.

M. le Président : Merci pour ces compléments. Y a-t-il d'autres interventions ?

Pascal JOBEZ : Je voudrais en profiter pour faire une annonce. Lors de la Conférence des Maires Franck DAVID avait parlé des maladies que l'on appelle les zoonoses, et en particulier de la maladie de Lyme qui est un sujet très débattu en ce moment et qui nous concerne fortement dans nos régions franc-comtoises. Le 8 mars, à 20 heures 30, aura lieu à Dole (salle Edgar Faure), dans le cadre du Rotary Club, une conférence sur la maladie de Lyme. Si vous êtes intéressés, je vous invite vivement à vous y rendre.

M. le Président : Merci. Avant de conclure, je dois voter sur la désignation du représentant du Contrat Local de Santé en la personne de Pascal JOBEZ. Y a-t-il éventuellement d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

M. le Président : Je dois broder un petit peu, parce que j'attends le résultat du vote pour la notice n° 11. Je vois que les barmen et barmaids s'impatientent. Avez-vous des questions diverses avant de clôturer la séance ? N'y a-t-il pas de sujets qui vous préoccupent ? Je vous remercie de votre patience.

Sur 65 votants, nous avons :

- 2 votes blancs ;
- 63 votes exprimés ;
- 57 « oui » ;
- 6 « non ».

La majorité absolue étant à 33, la liste entière est élue. Je lève la séance. Je vous remercie de votre patience.

La séance est levée à 22 heures 40.